

ASNIERES-SUR-SEINE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2008

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la **SEANCE PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL** qui aura lieu, à la Mairie, salle du Conseil Municipal

le **LUNDI 7 AVRIL 2008, à 20 heures**

Comptant sur votre présence, et vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer,
«qualité», «Formule_politesse»

LE MAIRE d'ASNIERES-sur-SEINE,

Sébastien PIETRASANTA

- ORDRE DU JOUR -

- I Nomination du Secrétaire de Séance et appel nominal.
- II Communication de Monsieur le Maire à propos des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune.
- III Création d'un groupe de travail pour l'élaboration du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.
- IV Délégation donnée au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- V Fixation des indemnités de fonction à allouer à des membres du Conseil Municipal.
- VI Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et élection de ces représentants.
- VII Désignation de représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de différents organismes :
- la Commission d' Appel d' Offres,
 - la Caisse des Ecoles,
 - le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP),
 - le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC),
 - le Syndicat Intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'Elimination des Ordures Ménagères (SYELOM),
 - le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).
- VIII Débat sur les Orientations Budgétaires de la Commune, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de :

M. PIETRASANTA, Maire d'Asnières-sur-Seine

M. le Maire.- Bonsoir à tous. La séance est ouverte.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

M. le Maire.- Nous allons procéder à la nomination d'un Secrétaire de séance et à l'appel nominal. Je demande à Mlle ZIANE de bien vouloir assurer les fonctions de Secrétaire de séance, si elle en est d'accord, et la prie de procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux.

(Melle ZIANE procède à l'appel des Conseillers Municipaux)

Etaient présents : Mme FISCHER 1^{er} Maire-Adjoint, M. LEBLOND, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; Mmes COQUERELLE, CLAIREAUX, CHAHID, MM. DJELLAB, SOMMA, AYARI, Mme RICHARD ALAOUI, MM. ROURE *(arrivé à 20h15)*, COLSON, Mme HURTAULT, Mlle LECHARNY, M. GUILLARD, Mmes MERIC, ZIANE, M. JEHANIN *(arrivé à 20h50)*, Conseillers Municipaux Délégués ; Mme RAUSCHER, MM. CAILLET, BOUTIFFARD, Mmes CHAVINIER, ESCLATTIER, MM. AESCHLIMANN, DIAS, DJEDOUI, Mme DELAMARRE, M. DÉCHENOIX, Mme AESCHLIMANN, Mlle CHAREF, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : M. BABÉ, M.A. à Mme CAM, M.A. ; M. LASSERRE de ROZEL, M.A. à Mme FISCHER, 1^{er} M.A. ; M. TESSIER, C.M.D. à M. BERARD de MALAVAS, M.A. ; Mme LAFAYE, C.M.D. à Mme CARRIER, M.A. ; M. ARINI, C.M.D. à Mme BAILLET, M.A.

M. le Maire.- Le quorum étant atteint, nous allons faire le déroulé du Conseil Municipal.

Juste quelques mots en propos liminaires, avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, très rapidement.

Le 16 mars, les Asniérois ont choisi une nouvelle équipe municipale. En faisant ce choix, ils ont exprimé une volonté claire, celle d'un changement profond dans cette ville. Ce changement, avec mon équipe, nous allons le mettre en œuvre. Ce changement, quel est-il ? Les Asniérois ont d'abord voulu exprimer leur volonté de changer de pratique dans cette commune. Il s'agit en premier lieu de promouvoir une démocratie locale apaisée. Les Asniérois ont en effet assez des coups de théâtre permanents, des différends politiques qui se règlent devant les tribunaux, des opposants réduits à devoir hurler dans les Conseils Municipaux pour se faire entendre. Ils veulent tout simplement qu'Asnières rejoigne la pratique de toutes les villes de France et cesse une fois pour toutes de défrayer la chronique.

Nous nous sommes engagés durant cette campagne à promouvoir cette démocratie locale, sereine et apaisée. C'est pourquoi la première décision que j'ai prise, est de réunir notre Conseil Municipal tous les mois afin de rendre notre démocratie locale plus vivante. Ce Conseil, sera le lieu d'expression des élus, majorité comme opposition. Les élus seront d'ailleurs les seuls, désormais, qui pourront intervenir lors de nos séances de Conseil Municipal.

J'aurai l'occasion de faire ultérieurement un certain nombre de propositions afin de faire avancer la démocratie dans notre ville. Je souhaite le faire en concertation, sans diktat de ma part car ce n'est pas ma conception de la politique. Ainsi, je réaffirme mon souhait, notre souhait collectif, de mettre en place un groupe de travail, composé d'élus de la majorité comme de l'opposition, afin de rédiger un nouveau règlement intérieur pour le fonctionnement de notre assemblée. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Les Asniérois veulent ensuite davantage de transparence dans notre vie municipale. Ils veulent que les actes de la municipalité soient publics et transparents afin que toutes et tous, et les élus en tout premier lieu, puissent rendre des comptes. C'est pourquoi désormais les Conseils Municipaux seront retransmis en direct sur le site Internet de la ville. C'est le cas ce soir pour la deuxième fois. Ce sera le cas durant toute la mandature.

Je souhaite que nos Conseils Municipaux soient utiles, qu'ils permettent de faire avancer les projets pour les Asniérois. Il est légitime qu'il y ait entre nous des débats et des contradictions. Mais il faut que ces débats et ces contradictions s'expriment dans la clarté et dans la transparence. Et j'ajouterai dans le respect de chacun. La contradiction ne me fait pas peur. Au contraire, elle est utile si elle est constructive et non politicienne. Je veux être le Maire de tous les Asniérois, sans exclusive. Et pour cela, tous les Asniérois doivent se reconnaître dans notre assemblée. Il s'agit là d'un engagement très fort que nous avons pris ensemble, avec Mme FISCHER, avec M. LEBLOND, devant tous les habitants de notre ville durant la campagne.

Je veux dire à toutes les Asniéroises et à tous les Asniérois qu'ils peuvent me faire confiance, qu'ils peuvent nous faire confiance pour que cet engagement soit respecté. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. AESCHLIMANN.- Merci Monsieur le Maire, une très courte intervention avant que vous n'abordiez l'ordre du jour. A la demande d'un certain nombre d'Asniérois, pour que nous soyons unis, je pense comme vous le serez avec nous, pour avoir une pensée et pour condamner la profanation du cimetière et des tombes musulmanes...

(Mouvements dans le public)

M. le Maire.- S'il vous plaît, on laisse M. AESCHLIMANN terminer.

M. AESCHLIMANN.- Je pense donc que le Conseil Municipal peut s'unir à cette pensée. C'est à vous de le décider, Monsieur le Maire. Je tenais à évoquer cette question avant que nous n'abordions l'ordre du jour.

M. le Maire.- On peut effectivement préparer une motion que l'on pourra soumettre à la fin du Conseil Municipal, dans ce sens. J'avais l'intention également que l'on fasse une motion effectivement en soutien aux Tibétains. On reparlera également de toutes ces questions d'actualité lors de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal pour que l'on ne fasse pas un catalogue de tout ce qui arrive dans l'actualité en France. Il y a un certain nombre de questions, notamment ces questions que vous avez abordées et que j'aborde sur la question du Tibet, qui peuvent nous intéresser en tant qu'élus, en tant qu'acteurs et en tant que simples citoyens. On peut effectivement voir cela éventuellement et vous proposer une motion au cours de ce Conseil.

M. AESCHLIMANN.- Je vous laisse rédiger le projet. Il sera tout simple.

Monsieur le Maire, si vous pouvez aussi, puisque j'ai bien entendu effectivement votre intention de débats apaisés, demander à M. SEMOUN qui n'est plus Conseiller Municipal mais qui est dans le public et qui intervient de façon véhémement et agressive depuis tout à l'heure, de bien vouloir cesser.

M. le Maire.- Le seul avantage maintenant, c'est qu'il n'a plus de mégaphone. Enfin, jusqu'à présent !

(Rires)

Je le redis, le respect se fera pour chacun.

On va passer à la suite de l'ordre du jour.

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE A PROPOS DES OBSERVATIONS DEFINITIVES FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE

M. le Maire.- La Chambre régionale des comptes a rendu ses observations définitives sur la gestion sur la commune pour les exercices 1999 à 2006.

Conformément à l'article L 241-11 du Code des Juridictions Financières, ce rapport vous a été transmis avec la convocation pour la présente séance. Il doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal. Je dois auparavant vous en communiquer l'essentiel.

Comme vous le savez, la loi impose que les rapports de la Chambre régionale des comptes concernant une collectivité soient examinés lors de la séance du Conseil Municipal qui suit la transmission à l'exécutif. Or, cela n'a malheureusement pas été le cas dans notre ville. Il eut été pourtant possible d'examiner sereinement ce rapport avant le 1^{er} décembre 2007 en préservant ainsi la campagne électorale. Cela n'a pas le choix de mon prédécesseur. Je le regrette.

Je regrette également que M. AESCHLIMANN ait choisi de diffuser illégalement ce rapport accompagné d'un courrier aux Asniérois entre le deuxième tour de l'élection municipale, le 16 mars, et la date de mon entrée en fonction, le 22 mars. Je rappelle que, dans cette période, le Maire sortant est censé uniquement gérer les affaires courantes. Je le regrette d'autant plus que

l'envoi a été payé par la ville et donc par les contribuables asniérois pour un coût de 40 000 euros. M. le Maire a voulu que son dernier acte officiel en tant que Maire ne soit pas conforme à la loi. C'est son choix et j'imagine qu'il l'assume.

Certains voudront y voir un symbole. Pour ma part, je n'en tire aucune conclusion d'ordre général ou polémique car je sais que les Asniérois en ont assez que leur ville fasse la une des journaux et des médias. Ils en ont assez que leur ville soit constamment montrée du doigt. Les Asniérois, je le dis, veulent une démocratie locale, apaisée et sereine. Ils veulent que les débats locaux se déroulent désormais loin des parquets et loin des tribunaux. Je n'ai donc pas porté plainte auprès du Procureur de la République. Je veux désormais que les débats et les différends politiques soient tranchés par les électeurs et non par les juges.

Revenons maintenant au cœur du sujet, le contenu de ce fameux rapport.

La Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a examiné les comptes de la ville d'Asnières de 1999 à 2005 conformément au Code des juridictions financières. Le contrôle a porté sur la situation financière de la ville, la gestion des ressources humaines, la commande publique et certaines opérations d'investissement et d'aménagement. Comme il se doit, la procédure a été contradictoire puisque l'ancien Maire a eu l'occasion de donner sa version des différents points lors de deux entretiens, le 3 mai 2007 pour un entretien préalable et le 4 septembre 2007 à sa demande. Le 31 mai 2007, les observations provisoires de la Chambre ont été transmises à M. AESCHLIMANN qui a répondu le 14 août 2007. Les observations définitives de la Chambre ont été arrêtées lors de la séance de la Chambre régionale des comptes du 6 septembre 2007.

Ces observations sont sévères. Il m'appartient de les présenter aux élus du Conseil Municipal.

Premièrement, la situation financière. La Chambre régionale des comptes relève le niveau et la progression inquiétante de la dette de notre ville de près de 8 % par an entre 2000 et 2006. La Chambre relève notamment que notre capacité de désendettement se situe autour de vingt ans alors que le seuil d'alerte pour les villes de plus de 10 000 habitants est de quinze ans.

Si le rapport indique que les dépenses d'équipement ont progressé sur la période, il tempère néanmoins ce constat en soulignant que le niveau d'investissement est modeste comparativement à celui des villes de taille équivalente, de moitié moins. La conclusion du rapport pour cette partie mérite que l'on s'y arrête et je la cite intégralement car elle est pour le moins préoccupante. La Chambre indique que « *la situation financière demeure délicate avec des faiblesses fiscales qui limitent l'autofinancement et, malgré des investissements modérés, la dette réelle reste très élevée* ».

Deuxièmement, la gestion des ressources humaines. La Chambre constate que le protocole d'accord pour la réduction du temps de travail des agents n'est pas conforme à la réglementation, avec notamment une durée du travail qui n'atteint pas le minimum réglementaire. Elle note également sa mise en œuvre « *complexe* » et « *confuse* ». « *Complexe* », c'est ce qui est dans le rapport ;

« *confuse* », c'est ce qui est aussi dans le rapport. Elle préconise que soit introduit davantage de « *rigueur et de clarté dans la gestion du temps de travail des agents* ».

La Chambre relève également des anomalies en ce qui concerne le cabinet du Maire et le suivi de la procédure de fin de détachement sur emploi fonctionnel. Elle dénonce enfin la nomination irrégulière d'un cadre technique qui n'a jamais occupé de poste dans la ville.

Pour autant, la critique la plus sévère concerne l'utilisation des véhicules communaux. Elle relève l'utilisation irrégulière, pour des besoins privés, de certains véhicules notamment avant le deuxième semestre 2006. Des élus ont, en outre, bénéficié d'avantages qui ne sont autorisés par aucun texte. Enfin, des consommations très anormales de carburant sont relevées par la Chambre.

Troisièmement, la commande publique et l'investissement. Il s'agit là de plusieurs faits relevés par la Chambre régionale des comptes : des anomalies liées aux services des prestations juridiques, l'affaire du parking du centre ville et la mauvaise utilisation faite par la ville de la procédure du bail emphytéotique administratif.

Sur le premier point, la Chambre relève le niveau anormalement élevé à Asnières des frais d'honoraires d'avocat comparativement à des villes similaires, cinq à huit fois plus élevés. Ces dépenses résultent d'accords passés de gré à gré avec des cabinets d'avocat sans publicité ni mise en concurrence jusqu'en juin 2006. La Chambre relève également plusieurs anomalies dans les facturations d'un des cabinets d'avocat.

Sur le deuxième point, celui du parking du centre ville, la Chambre regrette que la ville ait choisi de poursuivre la réalisation d'un projet de parking malgré l'avis du préfet et le jugement de première instance du tribunal administratif qui annulait les contrats de concession et d'exploitation des parkings. La Chambre indique que le choix de maintenir la réalisation des travaux a coûté cher à la ville : 850 000 euros pour les études réalisées et pour les frais d'indemnisation pour compenser le manque à gagner du délégataire.

Sur le troisième point enfin, la Chambre examine la construction de deux écoles, celle de la rue Chanzy et celle de la rue Magenta avec un parking public souterrain, par le biais de la procédure du bail emphytéotique administratif. Elle relève l'existence de « *sérieuses lacunes* » tant dans « *l'économie des contrats* » dont « *les conditions financières sont défavorables à la ville* » que dans leur « *régularité* ». La Chambre indique qu'au total le coût de ces écoles sera « *fort élevé* » : 7,7 millions d'euros pour l'école Chanzy et 11 millions d'euros pour l'école Magenta et le parking.

Quatrièmement, l'urbanisme et l'aménagement. La Chambre constate d'abord le déficit de la ZAC Métro. Elle préconise ensuite un suivi attentif de la ZAC Bords de Seine. Elle note enfin, je ne veux pas m'y attarder, l'existence d'un conflit d'intérêt de l'ancien Adjoint à l'urbanisme, également cadre dirigeant d'une entreprise de commercialisation immobilière qui réalise une partie de son activité à Asnières.

En conclusion, quelques petits mots. Ce rapport, on peut le constater tous, est à bien des égards accablant pour la gestion de notre ville par l'équipe municipale précédente. Je n'en rajouterai pas car la lecture du document se suffit par elle-même. Il sera d'ailleurs en ligne dès demain sur le site Internet de la ville. Je laisse le loisir à M. AESCHLIMANN d'y apporter ses propres remarques et ses propres observations, comme il l'a fait à la Chambre régionale des comptes.

Je ne souhaite pas faire de polémiques car je considère, nous considérons que les électeurs ont tranché et ont condamné la mauvaise gestion de mon prédécesseur et l'absence de transparence. Avec mon équipe, nous voulons désormais regarder l'avenir. Nous allons mettre fin aux irrégularités constatées par la Chambre régionale des comptes et promouvoir une gestion financière saine, efficace et transparente. Il s'agit d'un engagement que moi-même, Mme FISCHER, M. LEBLOND et l'ensemble de mon équipe prenons solennellement ce soir.

Nous allons également, dans les semaines qui viennent, commanditer un audit sur les finances et sur le fonctionnement. Cet engagement que nous faisons, de transparence, nous le tiendrons tout au long de ce mandat. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Y a-t-il des interventions sur ce point de l'ordre du jour ?

M. DECHENOIX.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je prends la parole à l'occasion du débat sur les observations de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France portant sur la gestion de la commune d'Asnières sur les exercices 1999 à 2005.

Je mesure pleinement la difficulté qui est la mienne, difficulté que je souhaiterais vous faire partager d'emblée. Il ne s'agira pas pour moi de tenter de récuser point par point les différents éléments de son contenu que j'ai découvert, comme vous, voici quelques jours, mais de vous dire au contraire à quel point je trouve ce rapport affligeant et accablant.

Accablant parce qu'il nous révèle implacablement des réalités dont, nous, élus de la majorité d'alors, chacun à notre niveau, nous ne savions manifestement pas tout. Affligeant aussi parce qu'il nous parvient enfin et qu'il nous laisse un sentiment de malaise tenant en une unique vérité : Monsieur AESCHLIMANN, vous nous avez menti.

L'ex-Maire nous a tout d'abord menti en oubliant...

M. le Maire.- Excusez-moi Monsieur DECHENOIX, si le public peut éviter de couper la parole pour n'importe quel intervenant, merci.

M. DECHENOIX.- L'ex Maire nous a tout d'abord menti en oubliant de le présenter en Conseil Municipal en novembre 2007. Tirant par la suite prétexte du respect de la loi pour le garder caché, nous expliquant que tout ce qui pouvait transpirer de ce rapport était bien évidemment faux. Affirmant qu'il ne manquerait pas de nous le présenter plus tard, à nous comme aux Asniérois, dans un contexte apaisé, après les élections municipales et cantonales. Que nous nous sommes laissé dire alors, à longueur de réunions, de meetings, dans les rues, sur la fourberie de l'opposition qui tirait prétexte d'une obligation légale pour répandre on ne sait

trop quels bruits sur notre majorité sortante. Même lorsque quelques uns, parmi les Asniérois, ont reçu anonymement dans leur boîte aux lettres, un document estampillé CRC, certes en toute irrégularité, par ailleurs distillé par de bonnes âmes sur leur site Internet, à tel point que le Maire sortant affirmait dans l'un de ses documents de campagne : *"les éléments publiés illégalement dans certains médias et diffusés dans les boîtes aux lettres se sont finalement avérés ne pas être le document officiel remis par la Chambre régionale des comptes"*. Beaucoup de bruit pour rien, associant à cette assertion la reproduction d'une page sur des éléments soi-disant extraits du rapport et dont la mise en forme pouvait en outre laisser croire à ses éventuels lecteurs qu'il s'agissait in extenso de la reproduction d'une page du rapport, tout simplement.

Tout simplement pour découvrir aujourd'hui, page par page, mot à mot, jusqu'à la moindre virgule, que tous ces éléments publiés illégalement, je le rappelle, étaient soi-disant faux, étaient en fait vrais, parfaitement vrais, totalement vrais. Monsieur AESCHLIMANN, vous nous avez menti, à nous vos collègues, à nous vos colistiers comme vous avez menti, et c'est encore plus inconcevable, aux Asniéroises et aux Asniérois. Comment réagir à la lecture de ce rapport. Rapport, je cite, *sur la situation financière, la gestion des ressources humaines, la commande publique et certaines opérations d'investissement et d'aménagement de notre ville ?*

La vérité est maintenant là, nue, crue, consternante à plus d'un titre, ce qui rend compte avec euphémisme entre autres, d'une recommandation d'introduire plus de rigueur et de clarté dans la gestion du temps de travail des agents, d'un nombre très élevé et très varié de conflits divers devant les juridictions administratives et judiciaires, d'une gestion assez peu banale du parc automobile comme en témoigne l'affectation permanente à un Maire-Adjoint d'une voiture de fonction et d'un chauffeur alors qu'aucun autre élu ne bénéficiait, à ma connaissance sinon ponctuellement, d'un avantage équivalent, ou encore l'étonnante double consommation de certains véhicules en gasoil et en essence, s'il ne s'agissait également d'évoquer la contenance du réservoir d'une Clio de fonction qui prêterait presque à sourire si elle n'était si scandaleuse.

Il ne restait plus à ce fameux rapport qu'à être finalement communiqué. Identique en tous points à celui qui nous était présenté quelques jours auparavant, comme un faux, scandaleusement assorti d'un document de réponse valant propagande et envoyé à grand frais à tous les Asniérois par le Maire défait. Si pour ma part, il m'est arrivé, et vous le savez, en fidélité à mes engagements premiers, de taire mes désaccords par solidarité avec les décisions du Conseil Municipal et de mes collègues, je me refuse aujourd'hui à accepter et cautionner plus longtemps l'inacceptable. Le choix démocratique des électeurs, je l'accepte et je m'y plie. Nous n'avons pas le droit de refuser le sort des urnes, nous n'avons pas le droit de nous défausser et, même minoritaires, nous n'avons pas le droit de refuser de combattre et de défendre les voix de celles et ceux qui nous ont fait confiance. Mais surtout pour une démocratie asniéroise apaisée, nous n'avons pas le droit de mentir et d'accepter plus longtemps le mensonge, en espérant sincèrement qu'il n'y a plus rien à découvrir.

Asnières, notre ville, est une ville aux mille visages, forte de ses familles, de ses enfants, de ses aînés, une ville de femmes et d'hommes, que pour ma part j'ai toujours respecté dans leurs différences, quel que soit leur âge, quelle que soit leur condition ou leur situation personnelle, et que j'ai toujours servi. Une ville que j'aime, une ville que j'aime passionnément, une ville au service de laquelle je me suis engagé depuis bien longtemps, une ville pour laquelle je continuerai à agir, une ville qui a maintenant besoin d'un climat renouvelé de confiance.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous en remercie.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. AESCHLIMANN.- Merci Monsieur le Maire. Au moins les choses ont le mérite d'être claires. Et tant mieux puisque c'est ce que l'on appelle un mal pour un bien. C'est vrai que notre défaite aux élections a le mérite de clarifier les attitudes qui étaient équivoques depuis bien longtemps, trop longtemps, tout au long du mandat d'ailleurs, et au moins maintenant je me réjouis que les choses soient claires et que chacun puisse choisir sa destinée. Je pense que c'est bien aussi pour la démocratie que chacun puisse évidemment parler de la ville d'Asnières et puis parler de l'avenir.

En tout cas, je le ferai sans rien renier du passé ni des liens qui m'unissent à mon équipe et effectivement sans, ce que l'on appelle vulgairement, retournement de veste. En politique, c'est souvent un aspect négatif qui ne redore pas le blason de ce que l'on appelle la démocratie, qu'elle soit locale ou nationale.

En tout état de cause, pour ma part je préfère rester sur le sujet qui nous intéresse ce soir, c'est-à-dire le rapport de la Chambre régionale des comptes, pour vous dire très simplement, d'abord, que lorsque ce rapport a été annoncé à nos équipes, nous avons tenu très simplement, très ouvertement à donner toute facilité aux différents magistrats qui travaillaient sur le sujet pour qu'ils puissent être entendus, venir visiter les différents secteurs, les différents services. Et je remercie à cet égard les directeurs des services de les avoir entendus, d'avoir travaillé et d'avoir été très transparents avec eux.

Sur le contenu, évidemment le rapport de la Chambre régionale des comptes évoque un certain nombre de points critiques, comme toujours le rapport de la Chambre régionale des comptes, qu'il soit pour Asnières ou pour ailleurs. Critiques que nous avons contestées pour certaines, que nous acceptons pour d'autres. C'est vrai que le rapport de la Chambre régionale des comptes a confronté son analyse avec d'autres qui étaient contraires, notamment celle de la société Dexia Crédit local, celle du Trésor public, celle de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, celle de la Délégation interministérielle à la ville.

Sans rentrer dans le détail de tous ces éléments, c'est vrai que les Asniérois l'ont reçu, de façon pas du tout illégale puisqu'à partir du jour qui suit le deuxième tour du scrutin ce document est librement communicable à qui en fait la demande. En revanche, était bien illégale la diffusion de ce document à partir du 1^{er} décembre jusqu'au jour de l'élection. J'aurais aimé entendre autant de personnalités s'en inquiéter et s'en offusquer.

Pour revenir à ce rapport ici présent, sur les dépenses de fonctionnement que vous avez évoquées, la Chambre des comptes a constaté leur maîtrise. Elle a constaté que le résultat de cette mesure ne cesse de s'améliorer depuis 2001. Après avoir figuré dans les communes les moins bien classées, Asnières rejoint les communes ayant la situation financière la plus favorable en matière de dépenses de fonctionnement s'entend. Elles sont moindres à Asnières, tout en ayant un haut niveau de service public.

Les dépenses d'investissement, la Chambre régionale des comptes parle d'investissement modéré. La mesure des dépenses d'investissement par le nombre d'habitants ne permet certes pas une analyse qualitative des investissements réalisés par la commune. Sachez, et vous le savez, que de 2001 à aujourd'hui, à hauteur de 112 millions d'euros, il a été arrêté en débat d'orientations budgétaires en 2007 à 202 millions d'euros et qu'il est exécuté à ce jour à plus de 76 %, soit 154 millions d'euros pour l'aboutissement des projets municipaux dans tous les secteurs d'activité, avec un doublement d'investissement par rapport à la précédente mandature. De nouveaux équipements publics ont été créés dans tous les domaines d'activité. Je n'y reviendrai pas. La seule référence de la Chambre régionale des comptes au ratio des dépenses d'équipement par habitant est insuffisante pour exprimer l'effort d'équipement consenti par la commune. Dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance, de la sécurité, culturel, patrimoine également mais aussi éclairage public, espaces verts, parcs de stationnement, sport, quartier Voltaire et Hauts d'Asnières, des investissements conséquents ont été réalisés pendant toute cette mandature.

Sur la capacité d'autofinancement de la ville, là aussi la Chambre a remarqué l'amélioration de cette capacité d'autofinancement qui est en hausse de 60,30 %, gage de sécurité pour les budgets futurs. Le total des ressources hors emprunts dont dispose la commune d'Asnières pour investir a augmenté de 22,80 % par rapport à 2005. La capacité d'autofinancement net a permis de financer 23,93 % des dépenses d'équipement alors que la même catégorie de communes du département est limitée à 20,15 %. Et la Chambre régionale des comptes reconnaît que le résultat depuis 2003 est réel, avec un travail accompli pour dégager un autofinancement positif ainsi que la qualité des ressources propres de la commune.

Sur l'épargne, l'épargne nette est positive et en progression chaque année de manière significative : plus 50 % entre 2003 et 2004, 10 % entre 2004 et 2005 et 114 % entre 2005 et 2006. Cet indicateur est important parce qu'il permet d'apprécier la marge de manœuvre dont dispose une commune pour financer les projets d'envergure qu'elle projette de réaliser.

Sur la gestion elle-même de l'endettement que vous avez évoquée, la dette d'une commune ne peut pas s'apprécier en fonction de son seul montant. Il faut tenir compte de son histoire et de sa structure. L'histoire de la dette, vous la connaissez. La Mairie a voulu maîtriser des opérations de ZAC qui étaient gérées par la SEM 92 et la SEMERA, ce qu'elle a fait en 1997 en les absorbant directement dans le budget communal. Les déficits liés à ces opérations ont été repris dans les comptes de la commune. Il en est résulté une augmentation de la dette qui est passée de 25,8 millions d'euros en 1996 à 87,5 millions d'euros en

1997. Je le sais, nous étions quelques uns à le voter, dont votre Premier Adjoint de maintenant, M. le deuxième Adjoint et moi-même, nous avons voté cette réintégration dans les comptes publics. Malgré cela et malgré cette réintégration de ce déficit lourd, il a fallu à partir de 2000 rattraper aussi un retard en matière d'équipements publics et engager un programme d'investissement important, ce que nous avons fait. Depuis 2001, j'ai parlé des investissements qui ont été réalisés.

La gestion active de la dette qui a été évoquée à plusieurs reprises lors des Conseils Municipaux et pour laquelle nous avons souvent un désaccord avec M. DANLOS, a permis de faire baisser le taux moyen de cette dette de 5,30 % en 2001 à 3,4 en 2006. Cette gestion a permis de réaliser une économie de frais financiers également, soit l'équivalent de 6,9 % d'impôts non demandés aux Asniérois. Sachez que la mairie a procédé en outre à un réaménagement de l'encours de la dette, en fonction des opportunités du marché, sans allongement de la durée. Ainsi, le poids de la charge de la dette, qui mesure la part que représente l'annuité de la dette dans les recettes de fonctionnement, est à Asnières de 10 % contre 12 % en moyenne nationale.

La ville dispose d'une épargne brute qui lui permet de couvrir le remboursement du capital de la dette, d'avoir un ratio de capacité de désendettement de 13,7 années. Les années antérieures, ce ratio se situait autour de vingt ans. L'annuité de la dette est dorénavant de 142 euros par habitant, un montant inférieur à la moyenne départementale qui est de 191 euros, et nationale qui est de 174 euros. Si l'emprunt n'avait pas été utilisé pour financer les investissements, il va de soi, vous le savez, qu'il aurait fallu porter la fiscalité à un niveau beaucoup plus élevé.

Sur la fiscalité asniéroise, justement, nous avons fait le choix d'une fiscalité modérée avec, sur les 70 premières villes de France, Asnières en fin de mandat qui est la quinzième la moins chère pour la taxe d'habitation, la quatrième la moins chère pour la taxe foncière sur le bâti, la moins chère quatrième également pour la taxe foncière sur le non bâti, et la neuvième la moins chère pour la taxe professionnelle. Sur la fiscalité, la fiche de DGF qui est notifiée pour Asnières sur Seine en 2007, est éditée par le Ministère de l'Intérieur. Elle fait apparaître plusieurs ratios financiers qui corroborent toutes les autres analyses.

Sur la gestion, pour en terminer là-dessus, vous savez que la ville d'Asnières s'est attachée à reconquérir des marges de manœuvres budgétaires, à redéfinir les conditions nécessaires à l'amélioration durable à ses finances. Cela lui a permis de financer de manière équilibrée des investissements importants et d'assurer un service public de qualité tout en maintenant une pression fiscale modérée. L'équilibre du budget a été conforté par un excédent cumulé de 18 millions d'euros. L'épargne nette est désormais positive, en notable amélioration plus 114 %, permettant de mieux autofinancer les investissements, ce que ne nie pas la Chambre régionale des comptes.

Parallèlement à cela, Asnières peut compter sur une économie qui a redémarré : 4 772 établissements existent désormais sur la ville, 35 144 sont actifs, y travaillent 1 812 artisans, commerçants et chefs d'entreprise. L'analyse annuelle qui est transmise par le comptable public va dans le même sens.

Je passe sur les autres aspects du rapport, notamment sur l'aménagement du temps de travail du personnel communal.

Sur la conduite des parcs automobiles, nous constatons simplement que la Chambre régionale des comptes a souligné que l'utilisation de véhicules communaux apparaît "*sérieusement suivie*". Sur la consommation du véhicule que j'utilisais, très simplement, nous l'avons expliqué à la Chambre régionale des comptes par une présence quotidienne dans tous les quartiers de la ville.

(*Rires*)

Cela peut faire rire, Monsieur le Maire. Vous verrez ce que c'est que d'être présent au quotidien. Et puis, surtout, je vous invite Monsieur le Maire, sur l'autre aspect qui a été évoqué auprès de la Chambre des comptes et qui a été validé par elle, lorsque pour les besoins de votre mandat de Conseiller Régional vous serez amené à quitter Asnières, à descendre de votre véhicule municipal pour emprunter soit votre véhicule personnel soit les transports en commun. C'est aussi de cela dont il s'agit. En effet, le trajet pour se rendre à l'Assemblée nationale, visiblement, n'était pas du goût de la Chambre régionale des comptes.

Sur les services des prestations juridiques... D'ailleurs idem j'en reviens, si vous prenez aussi en compte ce qu'a dit la Chambre régionale, vous veillerez à ce que vos Maire-Adjointes ne disposent plus de véhicules municipaux. Vous l'affirmez effectivement en hochant la tête. J'en prends acte.

Sur les prestations juridiques, il a été dit tout et son contraire sur les frais d'avocat, l'opposition arguant d'un contentieux abondant. Nous avons répondu aussi que, sur beaucoup d'actes municipaux, nous étions l'objet de recours, ce que vous ne niez pas non plus je pense puisque plus de 230 actes municipaux ont été attaqués par l'opposition, principalement MNR. Il a donc fallu aussi que, ce record de France étant établi, la municipalité puisse se défendre.

Sur les équipements publics réalisés par bail emphytéotique, nous prenons acte de ce que la Chambre se prononce par principe contre ce mode de réalisation. Nous faisons simplement remarquer à la Chambre des comptes que différents chantiers sont entrepris de la même manière au niveau étatique, avec un partenariat public/privé très simple au bénéfice de l'Etat des hôpitaux, des collectivités territoriales qui sont au cœur de l'investissement public de demain.

Enfin, sur le financement privé de la ZAC Bords de Seine, contrairement à ce qui est évoqué dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, nous avons réaffirmé que les participations financières de la ville versées à l'aménageur correspondent au coût estimé des équipements publics et qu'elles n'apportent aucun financement de cette opération totalement privée, contrairement aux opérations de ZAC menées par les précédentes municipalités dans lesquelles la mairie supportait les déficits des aménageurs. Dans la ZAC Bords de Seine notamment, l'aménageur privé finance les équipements publics.

Voilà quelques éléments d'éclairage. Il ne s'agissait évidemment pas de répondre à tout. Simplement, puisque vous avez évoqué le fait de mettre ce rapport en ligne, je vous rappelle très simplement que le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est un tout. Ce sont les observations de la Chambre régionale des

comptes avec les observations de la mairie en retour qui y sont annexées. J'ai lu dans votre bulletin municipal que vous parliez d'interprétation du rapport de la Chambre régionale des comptes. Il ne s'agit pas d'interprétation mais il s'agit d'une observation et d'une réponse c'est-à-dire le rapport intégral de la Chambre des comptes tel qu'il avait été remis à moi-même et au préfet par la Chambre des comptes.

Voilà simplement ce que j'avais à répondre, Monsieur le Maire, sachant que, dans les commentaires que vous avez effectués et qu'effectueront sans doute vos Adjoints, j'appelle aussi votre attention sur le fait que, dès lors que vous jugez la gestion précédente, et vous avez tout à fait le droit de le faire, au contraire le devoir même puisque c'est un devoir démocratique que de pouvoir porter un jugement et une contribution à cela, d'autant quand on n'a pas fait partie de cette majorité précédente et que l'on n'a donc pas à assumer les choix qui ont été effectués, simplement l'avenir, vous le verrez, n'est pas si simple à gérer. Et l'équation de désendetter la ville tout en n'augmentant pas la fiscalité locale et en multipliant les investissements s'avèrera, vous le verrez, arithmétiquement délicate. Les différentes remarques que vous-même et vos Adjoints auront réalisées à l'occasion de ce rapport aujourd'hui et dans les semaines passées seront toujours intéressantes aussi pour nous, membres de l'opposition, de manière tout à fait constructive et positive, pour comparer ce que vous faites, ce que vous souhaitez faire et ce que vous réaliserez effectivement.

J'en ai terminé Monsieur le Maire. Merci de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. le Maire.- Vous serez tout à fait dans votre rôle. Quelques éléments de réponse, je ne vais pas répondre, on ne va pas faire un jeu de ping-pong. Ce n'est pas le but. Trois ou quatre choses.

D'abord, je maintiens le fait que vos transmissions entre le 16 mars et le 22 mars aux Asniérois sont illégales. Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *les avis de la CRC sont communicables aux tiers dès lors qu'ils ont été communiqués par l'organisme exécutif à l'assemblée délibérante de la collectivité dès sa plus proche réunion* ». Il n'avait pas été communiqué aux élus du Conseil Municipal. En clair, tant que le Conseil Municipal n'a pas reçu communication du rapport de la CRC, celui-ci ne peut être transmis à des tiers. Passons.

Sur la question de votre réponse à la Chambre régionale des comptes, elle sera évidemment en ligne sur le site Internet. Je m'y engage. Je maintiens le fait que c'est assez interprétatif de parler d'une situation financière saine en prenant uniquement les têtes de chapitre. « *Une situation financière saine et innovante, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, des dépenses d'investissement ambitieuses, une gestion saine et rigoureuse, de nouvelles marges de manœuvre, une gestion saine, un cabinet rénové, l'aménagement de la réduction du temps de travail, la pratique de mise à disposition au profit d'une organisation syndicale, une conduite sérieuse du parc automobile municipal* », effectivement je pense que c'est votre interprétation. On n'a pas dû lire le même rapport. Pourtant on a tous les deux le vrai rapport de la Chambre régionale des comptes mais passons.

Sur la question de la dette, effectivement on n'a pas forcément non plus la même interprétation des choses. Je constate, ce que le rapport de la Chambre régionale des comptes constate, c'est que sous votre mandature, la dette a simplement doublé passant de 100 millions d'euros à 200 millions d'euros. Voilà. Effectivement, quand vous êtes arrivé, la dette était de 100 millions d'euros mais, à votre départ, la dette est de 200 millions d'euros voilà.

Juste pour vous rassurer sur la question de la voiture puisque cela vous préoccupe, tout simplement, je vous en informe et j'en informe les élus du Conseil Municipal, je vais mettre fin au contrat de location de la voiture du Maire puisque c'est un contrat de location. Il me semble que depuis qu'on la loue, elle a coûté 50 000 euros à la ville. Je vais mettre fin à la location de cette voiture. Je vais prendre une voiture électrique. Je pense que le Maire doit montrer l'exemple.

Ensuite, je rassure également sur les frais d'essence. Vous verrez la semaine prochaine que l'on a fait en sorte que le budget carburant diminue. On va faire en sorte là aussi de montrer l'exemple. Par exemple, je viens, ce qui n'était pas le cas avant, en voiture à la mairie. Avec ma voiture personnelle. On va faire en sorte d'acheter des vélos afin qu'un pool de vélos soit à la disposition des élus autant de la majorité que de l'opposition, pour leurs missions et faire des économies de carburant.

(Rires)

C'est en attendant Véli'b ! Il n'y aura pas d'utilisation abusive de voiture par les Adjointes. Ils n'en ont pas. Il y aura l'utilisation de vélos, dans la mesure du possible. Parfois, ce n'est pas possible. En tout cas, on va montrer l'exemple. Les élus doivent montrer l'exemple pour construire une ville où le développement solidaire ne soit pas qu'un slogan mais bien une réalité.

Voilà les trois ou quatre éléments que je voulais apporter. Vous vous vouliez répondre. Après, on passera à d'autres intervenants, si vous en êtes d'accord.

M. AESCHLIMANN.- Très simplement, vous évoquez la dette. Effectivement, elle est passée de 100 millions d'euros à 200 millions d'euros en termes d'investissement puisque je rappelle que la dette qui avait été réintégrée du déficit des différentes ZAC, notamment de la SEM 92 et de la SEMERA, c'était simplement du frais financier pur, c'était du portage pur de terrains qui étaient simplement plantés en crise immobilière, sans équipement public. En tout cas, vous apprendrez sûrement dans votre mandat de Maire qu'il y a une bonne dette qui est celle de l'investissement pour les Asniérois. Je pense que les écoles qui ont été construites, les différentes crèches et haltes-garderies, etc., les gymnases, l'ont été sur emprunt. Nous verrons si vous n'empruntez pas lors du prochain budget. Nous serons rapidement fixés sur cette question.

Sur le terme interprétation, non, il ne s'agit pas d'interpréter un rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous avez bien compris que ce n'est pas de l'interprétation dont cela relève. C'est une observation, c'est une réponse à un rapport de la Chambre régionale des comptes. La Chambre a son point de vue. Nous ne nous permettons pas de l'interpréter. Il est là, il est brut et les faits sont là. Mais nous y répondons. Cette annexe municipale n'a pas d'autre objectif que

de répondre aux observations de la Chambre régionale des comptes et certainement pas de les interpréter. Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme FISCHER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques réactions à ce que je viens d'entendre.

D'abord concernant ce qu'il vient de nous être dit sur les investissements, je voudrais donner juste deux chiffres pour vous fixer les idées. Certes, la dette est utile lorsqu'elle correspond à des investissements pour l'ensemble des citoyens. Juste deux chiffres issus du site du Ministère des Finances. A Asnières, l'investissement est de l'ordre de 400 euros par habitant. La moyenne de la strate est de 800. Nous avons une dette et nous avons des investissements moitié moindres par rapport aux villes comparables à nous. Autre élément, et ce sera le deuxième chiffre et le seul, et après je passerai à un autre point, concernant ce que M. AESCHLIMANN vient de nous dire à propos des entreprises. A Asnières, notre recette de taxe professionnelle depuis 2001 a diminué en termes de recettes par habitant. Elle reste inférieure de moitié à la moyenne des villes de la strate, donc des villes comparables à nous. C'est-à-dire que nous entrons dans nos recettes, dans notre budget, 200 euros environ par habitant de recettes de taxe professionnelle et pourtant l'impôt a considérablement augmenté pour nos commerçants et pour nos entreprises, alors que la moyenne de la strate est de l'ordre de 400 euros par habitant. La courbe pour les autres villes est une courbe largement ascendante alors que pour nous, c'est une courbe descendante. Voilà le résultat de ce que M. AESCHLIMANN appelle une bonne gestion.

Maintenant, le principal de mon intervention, je voudrais le porter sur la notion de gaspillage de l'argent public. Au-delà de « c'est bien, ce n'est pas bien, on a fait beaucoup, on n'a pas fait beaucoup », Monsieur AESCHLIMANN la campagne est terminée. J'ai eu l'impression d'entendre un discours de propagande, ce soir. Cependant, je voudrais attirer l'attention de tous sur un engagement de campagne fort qui était le nôtre, celui de M. PIETRASANTA, de M. LEBLOND et de moi-même, concernant un coup d'arrêt net sur le gaspillage de l'argent public. C'est ce que j'appelle la corruption de la démocratie. L'argent public, c'est l'argent de nos impôts, de l'impôt des Asniérois, mais aussi de l'impôt de tous puisque la ville reçoit une dotation globale de fonctionnement de la part de l'Etat. Il est inacceptable que cet impôt ne serve pas à des intérêts qui sont les intérêts de tous, d'intérêt public, d'intérêt général. Lorsqu'il y a de l'argent qui, pour des raisons d'incompétence, d'obstination, je fais allusion au parking de l'Hôtel de Ville, pourquoi s'obstiner dans une opération qui avait été pointée du doigt par le préfet, jusqu'à en arriver à faire porter par les Asniérois une somme de 850 000 euros pour un parking qui n'a pas vu le jour ? Est-ce de la bonne gestion ? Pourquoi choisir des montages financiers qui coûtent plus chers à la ville que des montages classiques ? Je parle des baux emphytéotiques administratifs, là aussi pointés du doigt par la Chambre régionale des comptes. Voilà. C'est de l'utilisation de l'argent public qui ne sert pas à l'intérêt général.

Nous prenons l'engagement ici devant vous tous d'être particulièrement attentifs à cela, de cesser ce gaspillage. Cela veut dire traiter les dossiers correctement,

éviter que de l'argent qui pourrait être utile à tous soit perdu, gaspillé dans des dédommagements, dans des actions qui servent peut-être des intérêts particuliers, en tout cas qui ne servent pas l'intérêt général. On pourrait faire allusion au coût des honoraires d'avocat qui ont été gaspillés en vain. Voilà, c'est simplement là-dessus que je voulais attirer votre attention et vous dire que c'est un engagement fort de notre équipe.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Dr LEBLOND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur les annonces concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes. Dans le journal de campagne Ensemble pour gagner à Asnières, que lit-on en page 3 ? « *La loi du 21 décembre 2001 ne permet pas la publication des actes de la Chambre régionale des comptes durant les périodes électorales et préélectorales* ». Plus loin, il est précisé : « *concernant le vrai rapport de la Chambre régionale des comptes, comme en 2001 nous ne pouvons pas en publier les commentaires avant notre Conseil Municipal de mars puisque la loi ne nous le permet pas* ». Et c'est vrai, la loi est très précise en la matière. Selon l'article L. 1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la Chambre régionale des comptes* ». Cela, nous sommes d'accord. Or, il se trouve que, selon les avis inscrits dans ce même Code, « *les avis de la Cour régionale des comptes sont communicables aux tiers dès lors qu'ils ont été communiqués par l'organe exécutif à l'assemblée délibérante de la collectivité, dès sa plus proche réunion* ».

Pour que chacun me comprenne bien, cela veut dire en clair que tant que le Conseil Municipal n'a pas reçu communication du rapport de la Chambre régionale des comptes, celui-ci ne peut pas être transmis à des tiers. Ainsi, lorsque M. AESCHLIMANN Maire d'Asnières sur Seine écrit ce que je viens de vous lire dans son journal, il dit vrai. En revanche, lorsque M. AESCHLIMANN, après les élections municipales, contrairement à la tradition républicaine qui veut qu'un Maire battu ne gère que les affaires courantes, adresse le rapport de la Chambre régionale des comptes à l'ensemble de la population avant transmission de ce rapport au Conseil Municipal, il commet une erreur.

Permettez-moi de rappeler que M. AESCHLIMANN, alors Maire d'Asnières, a eu connaissance de ce rapport en septembre 2007. Il était alors possible d'avancer la convocation du Conseil Municipal avant le 30 novembre ou le 1^{er} décembre, comme vous voulez, au lieu du 13 décembre prévu initialement, ce qui aurait permis la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes, le vrai bien sûr, à l'ensemble du Conseil Municipal puis à nos concitoyens. Il était prévisible que la révélation de ce rapport n'était pas souhaitable en pleine période électorale puisqu'il n'était pas favorable à la politique menée pendant six ans.

M. le Maire.- Merci.

M. AESCHLIMANN.- J'ai bien compris que la diffusion de ce rapport aux Asniérois vous dérangeait. Dont acte. Vous évoquez, Monsieur... j'ai bien compris que cela vous avait posé problème.

M. le Maire.- Cela nous fait sourire.

M. AESCHLIMANN.- Vous avez été trois à le dire ce soir, vous l'avez écrit dans Asnières Infos. N'en jetez plus !

Encore une fois, le but n'est franchement pas de polémiquer avec cela ou de revenir sur le passé sauf que, vous l'avez dit vous-même Monsieur LEBLOND, le principe est que le rapport est communicable à la plus proche réunion du Conseil Municipal qui suit l'élection. La plus proche réunion du Conseil Municipal qui suivait l'élection était celle du samedi matin qui voyait l'élection du Maire. D'un commun accord avec le Maire, nous avons décidé à sa demande et j'y ai accédé, que ce rapport ne soit pas publié ce jour, ne soit pas communiqué au Conseil Municipal ce jour-là. La loi, le respect de la loi dans toute sa splendeur, telle que vous l'évoquez, aurait été de présenter le rapport de la Chambre régionale des comptes ce samedi matin, il y a 15 jours, Monsieur LEBLOND.

Je le dis. Le but, encore une fois peu importe, je veux dire simplement que quand on veut prendre les textes, les retourner, dire qu'on aurait dû, qu'on aurait pu, le texte était là. Le Maire n'a pas souhaité que cela se passe ainsi parce qu'il n'avait pas envie et je peux le comprendre que cette première séance de son élection soit une séance polémique. Ne me reprochez pas de ne pas l'avoir inscrit à cet ordre du jour. C'est tout ce que je voulais vous dire. Je ne l'ai pas inscrit, j'assume parce que j'estime que l'on peut avoir des relations autres que juridiques, avec un Maire nouvellement élu d'autant plus, mais, pitié, ne me reprochez pas ce genre de choses que j'assume partiellement. Merci Monsieur LEBLOND de votre compréhension.

M. le Maire.- Ce qui aurait été réellement souhaitable, c'est que le rapport de la Chambre régionale des comptes ait été communiqué avant le 1^{er} décembre 2007, ce qui aurait peut-être changé le cours des choses.

On va passer au point suivant de l'ordre du jour si vous en êtes d'accord.

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU REGLMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire.- Je vous rappelle qu'en application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur devra être adopté par le Conseil Municipal dans les six mois qui suivent son installation, soit avant le 22 septembre prochain. Je vous propose la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'élaborer le projet de règlement intérieur. Une grande première dans cette assemblée, ce groupe de travail, nous avons souhaité qu'il soit ouvert à l'opposition.

Alors, le problème est que contrairement à ce que j'avais dans le déroulé, je ne sais pas si je peux dire l'opposition ou les oppositions.

(Rires)

M. AESCHLIMANN.- Les oppositions.

M. le Maire.- Je suggérais qu'il y ait trois représentants pour la liste politique « le Grand rassemblement pour Asnières » et un représentant pour la liste « Asnières en marche ». Cela ne pose aucun problème. Il peut y en avoir deux.

Sauf si c'est une tactique pour avoir une personne de plus dans le groupe de travail ! C'est une boutade !

Puisque vous nous avez reproché dans votre propos Monsieur AESCHLIMANN de nous être présentés séparément au premier tour pour avoir plus de marge financière pour un accès plus large, on se pose la question de savoir si vous avez voulu vous diviser pour être plus nombreux au groupe de travail ouvert à l'opposition.

(Rires)

Vous êtes candidat pour ce groupe de travail, Monsieur AESCHLIMANN ?

M. AESCHLIMANN.- Si je peux me permettre, Monsieur PIETRASANTA, la nouveauté de la déclaration de mon colistier et son caractère inattendu puisque non évoquée en réunion de groupe à plusieurs reprises les jours précédents, permettez-vous que nous fassions une pause non pas pour aller nous sustenter mais pour nous retrouver sur les élus de la liste Asnières en marche et décider en tant que groupe, groupe constitué, qui est le représentant de ce groupe dans votre commission pour le règlement intérieur ?

M. le Maire.- Je veux bien accéder à votre demande d'une suspension de séance. Une minute, cela vous va ? Deux minutes ?

M. AESCHLIMANN.- Je sais que l'heure est aux économies mais si vous pouviez nous en accorder cinq, je serais preneur !

M. le Maire.- Trois minutes, je vais être bon avec vous !

M. AESCHLIMANN.- Cela ne s'ajoute pas au déficit budgétaire, vous savez, c'est à part !

(Rires)

M. AESCHLIMANN.- On peut le faire là-bas ou ici ? Ici ? C'est vrai qu'avec les caméras, ça va être bien.

M. le Maire.- Vous pouvez sortir, si vous voulez. Allez dans la salle n°2.

M. AESCHLIMANN.- On ne peut pas aller là ? Je vois votre Directeur de Cabinet qui est là-bas. Ça vous ennuie qu'on aille là-bas ?

M. le Maire.- Il vous reste deux minutes, M. AESCHLIMANN, dépêchez vous. On peut vous ouvrir la salle n°2 mais vraiment pour deux minutes.

M. AESCHLIMANN.- Vous nous ouvrez la salle n°2. Soyez en remercié.

(La séance est suspendue à 21 heures. Elle reprend à 21 h 05)

M. le Maire.- Je vais demander à M. AESCHLIMANN de nous faire part du nom de la personne qu'il désigne.

M. AESCHLIMANN.- Le groupe « Asnières en marche » n'est donc plus constitué dorénavant de douze élus mais de onze élus. Il a souhaité que je le représente pour faire partie de cette commission sur le règlement, ce que je fais volontiers, pour discuter en leurs noms et avec vous-même et vos représentants du règlement intérieur du Conseil Municipal et des relations majorité/opposition. Merci.

M. le Maire.- Merci.

En ce qui concerne la liste « le Grand rassemblement pour Asnières », quelles sont les trois personnes désignées ?

M. BERARD de MALAVAS.- Monsieur le Maire, pour le groupe « le Grand rassemblement pour Asnières », il y aura trois représentants : Mme FISCHER, M. LEBLOND et moi-même.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions ? Ce groupe de travail va se réunir dans les tous prochains jours. Il aura le loisir de se réunir plusieurs fois sur l'élaboration du règlement intérieur. L'idée n'est pas d'attendre les six mois de délai mais qu'avant l'été, on arrive à avoir un règlement intérieur soit au Conseil Municipal de mai, si on travaille bien, soit au Conseil Municipal de juin.

M. AESCHLIMANN.- Sur ce règlement intérieur, si vous le permettez, qu'il soit formalisé à un Conseil Municipal futur effectivement mais s'il y a une possibilité déjà, point par point, éventuellement de décider de la mise en place de certains éléments de ce règlement, notamment relatifs aux tribunes de l'opposition, ce serait intéressant que l'on n'attende pas juin pour formaliser certains éléments.

M. le Maire.- Les tribunes de l'opposition seront restaurées dès le numéro prochain en attendant que le groupe de travail du règlement intérieur puisse trancher ces questions de tribunes. Vous aurez effectivement une tribune au prochain journal. On s'y était engagé.

Nous votons sur le groupe de travail.

(Il est procédé au vote)

Vote pour la création d'un groupe de travail pour l'élaboration du règlement intérieur :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »
 « Asnières en marche »

CONTRE _____

ABSTENTION M. DECHENOIX

M. le Maire.- La constitution de ce groupe de travail est acté. Il se réunira dans les tous prochains jours.

Nous passons au point suivant.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire.- Dans l'intérêt d'une bonne administration de la commune, il vous est proposé de déléguer différentes compétences au Maire. Le projet de délibération qui vous a été transmis fixe les domaines concernés par cette délégation. En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rendrai compte à chaque réunion du Conseil Municipal des décisions que j'aurai prises dans le cadre de cette délégation. Néanmoins, là aussi il s'agit d'une grande première, pour les affaires très importantes je proposerai qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal et je ne prendrai l'acte administratif qu'après avis de notre assemblée.

Ce point de l'ordre du jour appelle-t-il des remarques de votre part ?

Je soumetts donc cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote)

Vote pour la délégation au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du C.G.C.T. :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »

« Asnières en marche »

M. DECHENOIX

CONTRE _____

ABSTENTION _____

M. le Maire.- Première unanimité, je vous remercie.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION A ALLOUER A DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire.- Je vous propose de fixer le montant individuel des indemnités des élus selon le détail figurant sur le projet de délibération corrigé qui vous a été adressé, pour les élus de l'opposition à votre domicile et pour les élus de la majorité sur vos tablettes. Dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux élus.

Je précise qu'en ce qui me concerne, j'ai demandé qu'une diminution de 10 % soit appliquée sur le montant du taux maximum possible qui aurait pu m'être alloué. Par cette décision, je veux montrer qu'au même titre que tous les Asniérois, je participe à l'effort nécessaire pour assainir les finances de la ville.

Qui souhaite intervenir sur cette délibération ?

Mlle CHAREF.- Monsieur le Maire, afin d'être comprise par les citoyens asniérois, je vais faire un petit retour en arrière, en particulier au moment de la campagne municipale. Comme bon nombre d'Asniérois, j'avais pu prendre connaissance par voie de boîmage de vos cent propositions et engagements dans le cadre de votre élection municipale, quelques propositions phares dont la baisse de 10 % du poste indemnités des Maire-Adjoints, soit 46 000 euros d'économie. Pour tout vous avouer, je m'étais fait cette réflexion : pas mal ! Eh oui, les idées populaires ne me déplaisent pas. En prenant connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal, une ligne m'est parue de suite familière : la fixation des indemnités de fonction. Je parcours l'article, décret, du savant calcul du pourcentage légal plus majoration de 15 %. Majoration ! Au final, l'indemnité du Maire est fixée à 4 259,42 euros bruts, avec un petit astérisque faisant tout de même mention d'un abattement déjà appliqué de 10 %. Du côté des Maire-Adjoints, ils ne font aucunement état d'un abattement de 10 %. Pourquoi ? Alors qu'on le voit noir sur blanc dans vos engagements. En réfléchissant bien, il est peut-être plus judicieux que l'abattement soit effectué en votre titre compte tenu de votre cumul de mandats de Conseiller Régional Délégué, qui totalise une somme au final non négligeable. Mais je ne fais que vous citer, ma devise est : « fais ce que tu fais et dis ce que tu fais ».

Monsieur le Maire, chacun des élus Adjoints ou délégués mérite ses indemnités car un réel travail les attend au sein de notre municipalité. Mais avancer des propos, c'est bien. Les tenir, c'est a priori autre chose lorsqu'on est au pouvoir. En toute franchise, ce soir je m'interroge en tant qu'élue certes mais également en tant que simple citoyenne asniéroise et me demande si vos cent engagements ne seraient plutôt pas vos sans engagements. Le résultat final, je le connais déjà : un vote à trente sept. Mais il était de mon devoir de vous rappeler une des mesures évoquées il y a à peine quatre semaines maintenant. En résumé, pour que chacun comprenne, une enveloppe budget indemnités au profit des élus de la majorité est déterminée. Et celle de 2008 sera exactement celle de 2007. Donc pas d'économie prévue pour la nouvelle mandature.

En vous remerciant de votre écoute.

M. le Maire.- Je vous remercie. Deux ou trois remarques par rapport à cette intervention.

Il faut que vous sachiez que les 15 % de majoration sont dus au fait que l'on est chef-lieu de canton. C'est la loi, tout simplement.

Ensuite, votre intervention un peu de donneuse de leçons me fait doucement sourire. Je suis le seul de tous les maires, dans cette commune, à avoir effectivement baissé mon indemnité de 10 %. C'est la première chose.

Deuxièmement Mme FISCHER et M. LEBLOND ont fait en sorte d'avoir la même indemnité que l'ensemble des autres Maire-Adjoints, ce qui n'était pas le cas dans l'équipe précédente. Effectivement, certains de vos Adjoints dont votre ancien Premier Maire-Adjoint avaient une indemnité supplémentaire.

Ensuite, en accord avec l'ensemble de ma majorité, nous avons supprimé les frais de représentation du Maire ainsi que ceux des Adjoints.

Effectivement, au bout du bout, il y a une économie faite pour la ville et pour les Asniérois. Ce qui est important, c'est le message que j'ai voulu faire passer ce soir en toute simplicité, c'est que, quand je demande au personnel, quand je demande aux Asniérois, de se serrer la ceinture pour une meilleure gestion financière, je serai le premier à montrer l'exemple. Effectivement, cela peut vous paraître anecdotique mais c'est aussi une question de symbole. Pour moi, le symbole en politique compte. J'ai donc baissé de 10 % mon indemnité d'élu de Maire, tout simplement.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Nous allons désormais procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

Vote sur les indemnités de fonction de membres du Conseil Municipal :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »

CONTRE _____

ABSTENTION « Asnières en marche »

M. DECHENOIX

M. le Maire. - On va passer au point suivant de l'ordre du jour.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ELECTION DE SES REPRESENTANTS

M. le Maire. - En effet, le conseil d'administration du CCAS doit être renouvelé suite à celui du Conseil Municipal.

Il convient tout d'abord de fixer le nombre d'administrateurs. Je vous rappelle que le nombre d'administrateurs issus de la société civile doit être égal à celui des administrateurs représentant le Conseil Municipal. Je vous propose d'arrêter le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en plus de moi-même président de droit, à quatorze, c'est-à-dire sept administrateurs élus au sein du Conseil Municipal et sept administrateurs issus de la société civile nommés par le Maire.

Y a-t-il des interventions ? Nous votons sur cette répartition sept/sept, ce qui était déjà le cas.

(Il est procédé au vote)

Vote pour la fixation du nombre d'administrateurs au C.C.A.S. :

POUR « le Grand Rassemblement pour Asnières »

« Asnières en marche »

M. DECHENOIX

CONTRE _____

ABSTENTION _____

Nous allons procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal en même temps que celles des autres organismes, si vous en êtes d'accord, pour gagner du temps.

M. AESCHLIMANN.- Concernant ces votes, certains sont à la proportionnelle. D'autres sont au scrutin majoritaire. Le scrutin majoritaire Vous favorise et les candidats que vous présentez par scrutin majoritaire, par nature, seront élus au détriment des nôtres, ce que nous regrettons. Dans un bon partage, nous aurions peut-être attendu de votre part des propositions pour que mes colistiers puissent faire partie de certaines commissions et certains groupes. Ce n'est pas le cas. Nous en discuterons lors de la commission du règlement pour des groupes futurs. Ce soir, en tout cas pour ne pas retarder le débat et la soirée, nous concernant nous nous présenterons là où le scrutin est proportionnel. Là où il est majoritaire, nous ne présenterons personne pour ne pas retarder les opérations de vote.

M. le Maire.- On va effectivement passer à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger dans différents organismes.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES

M. le Maire.- Il convient d'abord de désigner deux assesseurs qui assureront le déroulement et le dépouillement des votes avec la Secrétaire de séance, l'un au titre de la majorité, M. BERARD de MALAVAS, l'autre au titre de l'opposition, M. CAILLET.

M. CAILLET (hors micro).- C'est une habitude !

M. le Maire.- Merci.

Plusieurs élections sont à l'ordre du jour. Deux s'effectueront à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour désigner les représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS et de la Commission d'appel d'offres. Pour la Commission d'appel d'offres, ce sont cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants.

Cinq se feront au scrutin majoritaire pour élire le ou les représentants du Conseil Municipal : au Comité de la caisse des écoles publiques d'Asnières, son grand retour (deux représentants), au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (un représentant titulaire et un représentant suppléant), au comité d'administration du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (un titulaire et un suppléant), au

conseil d'administration du Comité du syndicat intercommunal des Hauts de Seine pour l'élimination des ordures ménagères (deux représentants) et au comité d'administration du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (un titulaire et un suppléant).

Je vous propose de regrouper ces différentes opérations en un seul vote. Y a-t-il des objections ? Les noms des candidats qui se sont fait connaître figurent sur les bulletins et les bulletins de vote se trouvent sur vos bureaux. Il y a un jaune, un vert, un marron, enfin vous verrez.

Je vous propose d'ouvrir le scrutin et je demande à la Secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal pour ce vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret sur appel nominal de Mlle ZIANE)

Le scrutin est clos.

J'appelle les assesseurs et la Secrétaire de séance pour procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement)

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de poursuivre le débat pendant le dépouillement et qu'on passe au débat d'orientations budgétaires.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2312-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire.- Sur le débat d'orientations budgétaires, avant la présentation par la Maire-Adjoint aux finances Mme CAM, quelques mots préliminaires.

Comme vous le savez, les délais d'élaboration tant des orientations budgétaires que du budget que nous examinerons la semaine prochaine, ont été très contraints puisque le document qui doit présenter les grandes orientations en matière budgétaire pour l'année 2008 était en grande partie prêt, préparé par l'ancienne équipe municipale. Nous avons souhaité néanmoins, avec Mme FISCHER, M LEBLOND et l'ensemble de la majorité municipale, modifier en profondeur les orientations budgétaires pour l'année 2008 et faire de ce DOB le premier acte politique de notre ville. Nous avons voulu modifier en profondeur un projet déjà bouclé par l'équipe municipale précédente, projet qui non seulement manquait de souffle pour notre ville mais qui, au lieu de stopper les dérives passées que nous avons dénoncées à maintes reprises, les aggravait au contraire au risque de mettre en péril les finances de notre ville. Or celles-ci, comme vous le savez, ont déjà été mises à rude épreuve comme l'a justement relevé le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je tiens à remercier tout particulièrement mon Adjointe Mme CAM, les Conseillers Municipaux Délégués M. SOMMA et M. COLSON, ainsi que la Direction des finances pour leur réactivité et le travail considérable réalisé en quelques jours.

Le premier acte d'une politique nouvelle pour Asnières. L'élaboration puis l'adoption d'un budget est l'acte politique majeur d'une collectivité. C'est la traduction en acte, en l'occurrence en chiffres, d'une orientation politique. Cette orientation politique, nous l'avons développée avec Mme FISCHER et M. LEBLOND, pendant la campagne électorale. Elle a été très largement plébiscitée par les électeurs. C'est pourquoi les orientations budgétaires que nous proposons ne seront pas une surprise. Elles correspondent à des engagements que nous avons pris. Et fidèles à une certaine éthique en politique, nous tiendrons ces engagements.

Le premier engagement, assainir les finances de la ville. Nous voulons mettre un coup d'arrêt à la progression de la dette à Asnières. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous endetter encore et encore, sans mettre en péril l'avenir de cette ville. Par des premières mesures fortes et qui ne sont pas que symboliques, nous proposons de réduire fortement les dépenses de fonctionnement inutiles afin d'accroître nos marges de manœuvre et diminuer le recours à l'emprunt. Comme nous l'avons dit pendant la campagne électorale, chaque euro dépensé sera un euro utile pour les Asniérois. Notre premier budget ira dans ce sens, avec la diminution des frais de carburant, des frais de représentation des élus, des frais d'avocat, des frais de procédure, des dépenses de communication, etc. etc. Nous voulons ainsi accroître nos marges de manœuvres financières par une augmentation des recettes et particulièrement des recettes de la taxe professionnelle qui ont décliné de manière inquiétante depuis plusieurs années en raison de la diminution du nombre d'entreprises dans notre ville. Il faut stopper ce déclin de dynamisme économique d'Asnières en faisant venir de nouvelles entreprises. Ce sera une de nos toutes premières tâches pendant ce mandat.

Deuxième engagement, financer de nouveaux investissements. Assainir les finances de la ville répond à une obligation de bonne gestion afin de préparer l'avenir et de le préserver. Si je veux réduire la dette, c'est bien pour permettre de dégager des marges de manœuvre pour créer les équipements nouveaux, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des Asniérois. Equipements pour la petite enfance, écoles, crèches, logements, parkings, voilà ce dont les Asniérois ont besoin. Voilà ce que les Asniérois nous ont demandé tout au long de la campagne électorale. Nous aurons à cœur de répondre à ces demandes. Nous voulons que ce mandat soit un mandat utile pour répondre à ces besoins fondamentaux qui, malheureusement, ont été insuffisamment pris en compte par l'équipe municipale sortante.

Le troisième engagement est de mieux répondre aux attentes des Asniérois avec un service public municipal rénové. Je veux d'ailleurs ici rendre hommage à l'ensemble du personnel communal qui a un sens profond du service public. Les services communaux doivent mieux répondre aux attentes des habitants dont les modes de vie ont changé. Concrètement par exemple, nous proposons d'étendre les horaires d'ouverture de la garderie du soir et des écoles élémentaires pour permettre aux parents qui travaillent de venir chercher leurs enfants plus tard. Nous souhaitons également que le personnel communal se sente mieux dans son travail. C'est pourquoi nous allons mettre l'accent dans notre budget sur la formation et sur les conditions de travail des agents.

Le quatrième engagement, mettre le développement durable au cœur de notre action. Nous élaborerons un Agenda 21 pour notre ville avec un programme d'action et des engagements précis. Il nous faut concilier l'impératif écologique, l'efficacité économique et la justice sociale. Plusieurs orientations budgétaires seront prises pour le budget 2008 sur lesquelles Mme CAM va revenir.

Tous ces engagements, et c'est important de le dire ce soir pour les Asniérois, se feront en maintenant les taux d'imposition de 2007 sur 2008, y compris celui de la taxe des ordures ménagères. Là aussi, une grande première. En clair, ce budget ne propose ni hausse de la fiscalité locale ni augmentation de la dette. Nous mettons un coup d'arrêt à l'explosion de la dette. Là aussi, nous tenons nos engagements. Ce projet de budget est donc un premier acte de changement. Il y en aura beaucoup d'autres. C'est pour cela que les Asniérois nous ont fait confiance. C'est pour cela que les Asniérois nous ont élus. Et nous serons fidèles à nos engagements. Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Je vous propose que Mme CAM puisse maintenant présenter le débat d'orientations budgétaires tel que vous l'avez reçu.

Mme CAM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter le DOB, le débat d'orientations budgétaires. Ce débat constitue la première étape du cycle budgétaire d'une commune. Il permet au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, d'être informé sur l'évolution financière de la commune et il permet également de débattre plus largement du contexte économique et social de la ville d'Asnières. Cette année, nous n'avons disposé que de peu de temps pour élaborer ce DOB qui marque le début de la mise en œuvre des engagements de la nouvelle équipe municipale.

(Projection)

Les orientations budgétaires 2008



Conseil Municipal du 7 avril 2008

Les Objectifs du D.O.B

Discuter des orientations budgétaires qui vont conduire à la préparation du budget primitif 2008.

Les obligations légales

Le D.O.B. est obligatoire

Il doit se tenir dans les communes de plus de 3500 habitants

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédents le vote du B.P.

Les perspectives économiques

Quelques indications :

La croissance française

Une croissance 2% (comparable à 2006)

Inflation estimée à 1,6%

Consommation des ménages: progression de +2,5% contre 2% en 2007

Tassement des dépenses d'investissement des entreprises

Zone Euro

Croissance du PIB + 2% - inflexion à la baisse en 2005 (+2,4% en 2007)

La loi de finances 2008

Les concours financiers de l'état ⁽¹⁾

Les dotations de l'Etat évoluent selon les règles fixées par le contrat de croissance et de solidarité qui n'est pas reconduit en 2008. Il est remplacé par le contrat de stabilité.

Ce nouveau contrat prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la seule inflation prévisionnelle pour l'année 2008 (+1,6%).

La D.G.F. :

Taux de progression est fixé à 2,08 %.

La **D.G.F.** des communes augmente de 1,11 %.

Elle est fonction de :

- La population
 - La superficie
 - Les compensations de la part salaire de la TP
- Montant notifié à Asnières en 2008 : **25,8 M€**

La loi de finances 2008

Les concours financiers de l'état ⁽²⁾

Dotations de l'enveloppe	Montant En millions d'euros	Modes d'indexation	Indexations 2008
D G F	40 056	Inflation prévisionnelle hors tabac + 50 % croissance du PIB	+ 2,08 %
Dotation spéciale instituteurs	5	Evolution de la DGF (LFI à LFI)	+ 2,08 %
Dotation élu local	63	Evolution de la DGF (LFI à LFI)	+ 2,08 %
Dotation globale d'équipement (AP)	709	Formation brute de capital fixe des administrations publiques	+ 2,6 %
Dotations régionale et départementale d'équipement scolaire et des collèges (AP)	991	Formation brute de capital fixe des administrations publiques Réforme 2008 - prélèvements sur recettes	
Dotation générale de décentralisation	3 095	Evolution de la DGF (LFI à LFI)	+ 2,08 %
Compensation part salaires FDPTP	121	Evolution de la DGF (LFI à LFI)	+ 2,08 %
DCTP (hors REI)	771	Variable d'ajustement de l'enveloppe	

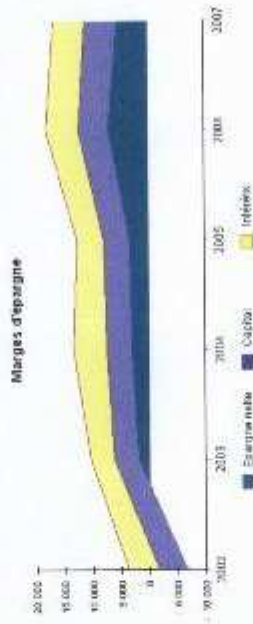
Les principales mesures fiscales

La Loi de finances 2008 traduit la mise en œuvre de la loi du 21 août 2007, en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

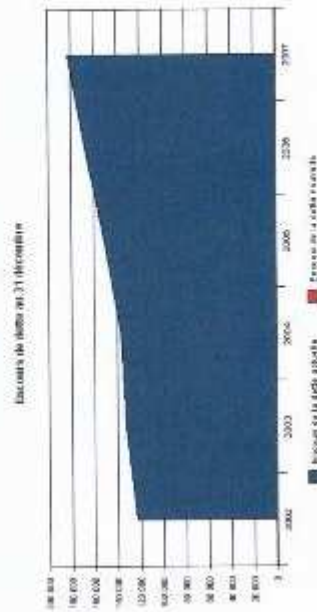
- Exonération d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires et complémentaires,
- La somme globale d'impôts directs payée par le contribuable ne peut excéder le plafond de 50% de ses revenus,
- Impôt de solidarité sur la fortune réduit en cas d'investissement,
- Crédit d'impôt sur les intérêts des nouveaux emprunts pour l'achat ou la construction d'une résidence principale,
- Exonération d'impôt pour les étudiants de – 25 ans travaillant pour financer leurs études,
- Suppression des frais de succession pour le conjoint survivant ou partenaire pacsé.

Marges de manœuvre de la Commune d'Asnières-sur-Seine ⁽¹⁾

Evolution de la capacité d'épargne de 2002 à 2007



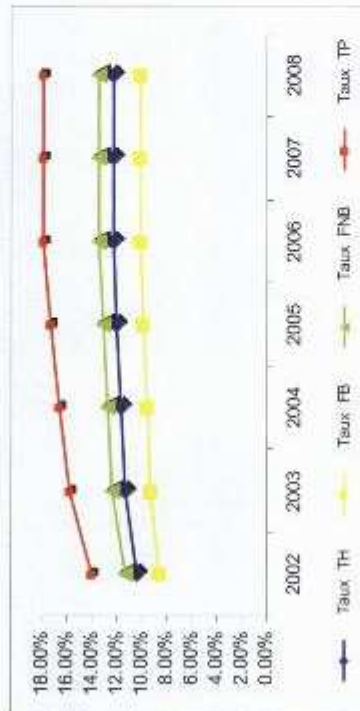
Evolution de l'endettement de 2002 à 2007



Capacité d'épargne = Part de l'excédent brut d'exploitation que la ville peut consacrer au financement de ses investissements

Marges de manœuvre de la Commune d'Asnières-sur-Seine ⁽²⁾

Evolution de la fiscalité locale 2002 à 2007
et prévisionnelle 2008



Produits fiscaux y compris
compensations larges

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Produit et compensation TH	12 875	14 552	15 744	16 793	17 619	17 880	18 172
Produit et compensations FB	9 096	10 246	11 118	11 679	12 432	12 767	12 980
Produit et compensation FNB	35	35	33	48	47	48	144
Produits et comp. ménages	22 006	24 833	26 896	28 520	30 098	30 693	31 296
Produit et compensations TP larges *	21 405	25 151	26 339	27 046	26 976	26 509	28 006
Produits et comp. Totaux larges +	43 411	49 984	53 234	55 565	57 074	57 202	59 302

KE

Perspectives pour 2008 ⁽¹⁾

Les orientations :

S'inscrire dans une politique de développement durable notamment dans les domaines économique, social et environnemental

- ⇒ Elaboration d'un **agenda 21** au travers d'un programme d'actions
- ⇒ Objectifs : concevoir le développement en privilégiant l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement qui entraînera des économies sur les dépenses énergétiques et de carburants,...

Les investissements : un effort porté sur le jeunesse, la petite enfance et l'amélioration des conditions de vie.

- ⇒ De nouveaux équipements scolaires:
 - ZAC Asnières Bords de Seine – 15 classes
 - Extension Ecole Simone VEIL – 3 classes
- ⇒ Equipement Petite Enfance :
 - Jardin d'Enfant de 35 places d'accueil dans le quartier des

Impressionnistes

- ⇒ Création d'un espace ludo-sportif et espaces de proximité pour la jeunesse dans le quartier Nord
- ⇒ Programme ANRU
- ⇒ Etudes pour la création de parkings publics
- ⇒ Maintenance et réhabilitation du patrimoine, viabilité, Eclairage public, Espaces verts, Assainissement

Perspectives pour 2008 ⁽²⁾

Le fonctionnement : les objectifs prioritaires

- Réduire un certain nombre de dépenses telles que les frais d'avocat, de communication, de fêtes et cérémonies, de téléphone, de représentation du maire,
- Mettre en œuvre une politique de développement durable avec la création d'un service dédié
- Prendre en compte les différentes revalorisations des charges et des produits suite à l'ouverture de nouveaux équipements (création d'emplois supplémentaires) – (Petite Enfance et Ecole)
- Soutenir les associations partenaires de la vie municipale
- Adapter la tarification des services publics
- Une hypothèse raisonnable d'évolution positive de l'enrichissement fiscal (revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 1,6% et de l'élargissement de la matière imposable)
- Prise en compte de l'évolution mécanique et des effets reports de la masse salariale et mesures nouvelles : extension des horaires de garderie pour les écoles élémentaires et des vacances médicales au C.M.S.M. en direction des jeunes
- Augmenter l'autofinancement pour les investissements et limiter au minimum le recours à l'emprunt
- Le maintien des taux d'imposition à la fiscalité locale de 2007 en 2008

Perspectives pour 2008 ⁽³⁾

Budgets annexes – Quelques éléments

Assainissement

Poursuite des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal

Self Municipal

Dépenses et recettes au même niveau qu'en 2007.
L'essentiel de ce poste reposant sur les dépenses alimentaires.

Parcs de stationnement

Le montant du budget de fonctionnement en 2008 intégrera la gestion en année pleine du parc de stationnement Flachet
8 parcs de stationnement sont intégrés dans ce budget (745 places de stationnement)

Les perspectives économiques. Il ne m'a pas semblé essentiel de détailler le contexte économique international dans la mesure où sa relation avec le budget de la ville d'Asnières ne m'a pas semblée évidente. Je ne vous donnerai donc, simplement, que quelques indications sur les perspectives économiques de la zone euro et de la France. Pour la zone euro, la croissance économique marque une inflexion à la baisse en 2008 : 2 % après 2,4 % en 2007. En ce qui concerne la France, la croissance française en 2008 devrait être sensiblement égale à celle de 2007 puisqu'elle devrait se situer entre 1,7 et 2 %. En 2008, l'inflation est estimée à 1,6 %. La consommation des ménages devrait progresser en 2008 : plus 2,5 % contre 2 % en 2007. L'investissement productif des entreprises devrait enregistrer un fort ralentissement en 2008 : plus 2,8 % en 2008 après 4,8 % en 2007 le principal frein étant constitué par les très mauvais résultats enregistrés par les entreprises non financières.

La loi de finances 2008 dans son article 12 institue un contrat de stabilité qui remplace un contrat de croissance et de solidarité. Cet article précise que les dotations forment un ensemble dont le montant est augmenté par application d'un indice égal au taux prévisionnel de l'évolution des prix à la consommation des ménages de l'année de versement soit, pour 2008, 1,6 %. La part de croissance du produit intérieur brut, estimée dans le projet de loi de finances à plus de 25 %, n'est plus retenue dans le taux de croissance du contrat de stabilité comme c'était le cas du contrat de croissance et de solidarité jusqu'en 2007. Sans la réforme de 2008, la progression des dotations de l'Etat aurait été de 2,34 %. La dotation globale de fonctionnement des communes augmente elle de 1,11 % soit un taux nettement inférieur à l'inflation estimée à 1,6 %.

En ce qui concerne les principales mesures, je passe sur le tableau qui reprend ce que j'ai dit et il n'est pas très lisible.

En ce qui concerne les principales mesures fiscales contenues dans la loi de finances, la loi de finances prévoit une exonération d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée légale du travail. Une réduction des cotisations de Sécurité sociale est également prévue pour les heures supplémentaires travaillées. La somme globale d'impôt direct payée par le contribuable ne peut excéder le plafond de 50 % de ses revenus. Il s'agit donc d'une réduction du bouclier fiscal qui était précédemment fixé à 60 %. L'impôt de solidarité sur la fortune est réduit en cas d'investissement dans les PME ou en cas de don au profit d'organisme d'intérêt général agissant dans la recherche, l'enseignement supérieur ou l'insertion par l'activité économique. Un crédit d'impôt est instauré sur les intérêts de nouveaux emprunts souscrits pour l'achat ou la construction d'une résidence principale. On peut regretter que cette mesure ne s'applique pas aux achats antérieurs. Les étudiants de moins de 25 ans qui travaillent pour financer leurs études bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu dans la limite de trois fois le montant mensuel du SMIC. Enfin, les frais de succession pour le conjoint survivant ou le partenaire pacsé sont supprimés.

Nous allons maintenant examiner les marges de manœuvre de la commune, notamment sa capacité d'épargne. Qu'est-ce que la capacité d'épargne ? C'est la

part de l'excédent brut de fonctionnement que la ville peut consacrer au financement de ses investissements. On peut constater que cette capacité d'épargne marque une légère inflexion en 2007. Le graphique sur l'endettement montre une forte augmentation du recours à l'emprunt depuis 2002 puisque la dette de la commune est passée d'environ 100 millions d'euros à 200 millions d'euros en 2007. L'un des objectifs principaux de la municipalité sera de stabiliser cette dette. En ce qui concerne la fiscalité locale, le budget de 2008 sera établi sans augmentation des taxes locales, ni de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui était en forte évolution depuis quelques années. Le graphique sur les produits fiscaux montre une augmentation du produit de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti, mais une baisse de la taxe professionnelle en 2006 et 2007. L'objectif en 2008 sera de mettre en place les moyens pour redonner à la ville une véritable vitalité économique.

Les orientations. Les orientations qui sont contenues dans le budget 2008. La ville souhaite s'inscrire dans une politique de développement durable. Au cours de l'année 2008, la ville mettra en route son Agenda 21. L'Agenda 21 est un programme d'action définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire concerné. Il s'agit de concevoir le développement en privilégiant l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. L'Agenda 21 sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques de la commune. C'est un processus basé sur un diagnostic qui permet d'établir un programme qui sera périodiquement évalué selon une grille d'indicateurs.

Le budget 2008 et ceux des années suivantes seront forcément influencés par le dossier ANRU. Ce projet de rénovation urbaine mobilise de nombreux partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, ANRU, bailleurs) et la participation de la ville s'élève à environ 17 millions d'euros répartis sur cinq ans.

En ce qui concerne les autres investissements, la priorité est donnée au secteur éducation notamment deux nouveaux équipements scolaires verront le jour dans la ZAC Asnières Bords de Seine avec un établissement de quinze classes, et l'extension de l'école Simone Veil avec trois classes supplémentaires. Ce sera aussi une priorité donnée au secteur de la petite enfance avec la création d'un jardin d'enfants de trente cinq places d'accueil dans le quartier des Impressionnistes. En outre, une étude pour la création de parkings publics sera lancée. Il y aura aussi un regard attentif porté au développement du quartier Nord par la création d'un espace ludo-sportif et des espaces de proximité pour la jeunesse.

En ce qui concerne le fonctionnement, l'objectif prioritaire du budget 2008 sera de diminuer un certain nombre de dépenses de fonctionnement afin d'augmenter la capacité d'épargne de la commune et de limiter le recours à l'emprunt. On réduira un certain nombre de dépenses telles que les frais d'avocat, de communication, de carburant, de fêtes et cérémonies, de téléphone et de représentation du Maire. On mettra en œuvre une politique de développement durable avec la création d'un service dédié. On prendra en compte les différentes revalorisations des charges et des produits liés à l'ouverture de nouveaux équipements. Il y aura bien entendu la création d'emplois supplémentaires pour

faire face à l'ouverture des écoles et des établissements petite enfance. Les associations partenaires ne seront pas oubliées. Le budget qui leur est consacré sera maintenu, voire augmenté. Les services publics, leur tarification sera adaptée. Une hypothèse raisonnable d'évolution positive de l'enrichissement fiscal est estimée à environ 1,6 %. Et, bien entendu, on prendra en compte l'évolution mécanique de l'effet report de la masse salariale et des mesures nouvelles. Par exemple, l'extension des horaires de garderies et des écoles élémentaires et la création de vacances médicales au CMSM. On augmentera l'autofinancement pour les investissements de façon à limiter au minimum le recours à l'emprunt. L'emprunt ne devra pas dépasser le montant de ce qui est remboursé cette année de façon à ce que la dette ne progresse pas.

En ce qui concerne les budgets annexes, quelques éléments. L'assainissement, ce sera la poursuite des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal, un programme qui tous les ans est réalisé. Le self municipal, les dépenses et les recettes sont situées au même niveau qu'en 2007. Il faut savoir que l'essentiel de ce poste repose sur les dépenses alimentaires. En ce qui concerne les parcs de stationnement, le montant du budget de fonctionnement 2008 augmentera puisqu'il intégrera la gestion en année pleine du parc de stationnement Flachet. Huit parcs de stationnement sont intégrés dans ce budget. Au total, sept cent quarante cinq places de stationnement.

Voilà pour les éléments de ce débat d'orientations budgétaires qui retracent les principales orientations de la ville.

M. le Maire.- Je renouvelle mes remerciements à Mme CAM, M. SOMMA et M. COLSON pour avoir travaillé de manière rapide sur la question du budget mais néanmoins efficace. Je remercie la Direction des services et Mme DITSCH pour avoir travaillé de manière supplémentaire sur cette question et d'avoir fait en sorte de pouvoir poser la première pierre de notre politique.

Y a-t-il des interventions ?

Mme CHAVINIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remarque que la note de synthèse adressée aux élus précédemment au DOB est relativement peu détaillée. Cependant, elle fait appel à quelques réflexions de ma part. Même si, comme vous le souligniez Monsieur le Maire, compte tenu du peu de temps qui vous était imparti, les orientations budgétaires ici proposées sont "*pour partie le fruit de la précédente équipe municipale*", il ne me semble pas que ce projet marque, comme vous le dites, de manière forte le début des engagements de la nouvelle équipe municipale, hormis il est vrai l'annonce de la mise en place de l'Agenda 21.

Au plan de l'investissement et notamment des nouveaux investissements pour améliorer le cadre de vie des Asniérois, tant dans le domaine de la petite enfance que dans celui de la jeunesse, rien ne me semble très novateur. Au plan du renouvellement urbain, le dispositif ANRU auparavant acté et signé continuera d'évoluer de manière concrète vers l'objectif précédemment fixé en concertation avec tous les partenaires et avec les budgets en concordance établis au préalable dont je vous rappelle qu'un des financeurs majeurs de ce dispositif est le département, le Conseil Général des Hauts de Seine. Concernant les études pour

la création de parkings, là encore rien de très nouveau, il semble que cette fois-ci l'on ait envie d'avancer très vite, sans que quiconque ne remette en cause les projets de manière insidieuse, ce qui répondra en effet aux besoins des Asniérois. La maintenance et la réhabilitation du patrimoine, pensez-vous réellement que le budget précédent ne prenait pas en compte ce poste essentiel à la fois pour le personnel communal mais aussi pour les Asniérois ? Et, bien sûr, l'éternelle question phare, la réhabilitation de la gare Lisch. Je me permets de vous rappeler qu'en 2006, les orientations particulières du PLU avaient marqué notre volonté de réhabiliter et de nous réapproprier cette emprise foncière propriétaire de RFF et d'y intéresser d'éventuels investisseurs.

Quant au fonctionnement, vous notez une économie à faire sur les fêtes et cérémonies dédiées aux Asniérois. Si j'en juge par le nombre d'Asniérois qui se rendent à ces manifestations et qui les apprécient, c'est je crois les priver du plaisir d'échanges et de rencontres tant au plan des loisirs que de la culture et du lien social. Vous parlez d'économie sur le chauffage, les dépenses d'énergie, de carburant et de fournitures administratives. Suffiront-elles à réduire la dette puisque c'est, je crois, l'objectif numéro un que vous vous êtes fixé ? Et quid des investissements face à ce corollaire : réduction de la dette d'un côté, développement des investissements de l'autre ? Quant à recruter le personnel nécessaire aux ouvertures d'écoles et de crèches pour l'année 2008, autrement dit les coups partis, cela semble incontournable. Tout comme poursuivre ce qu'impose la loi en matière de formation et rémunération du personnel. Je cherche donc l'adéquation entre l'augmentation de 8,5 % de la masse salariale par rapport au compte administratif 2007 et le maintien du taux des taxes locales.

Enfin, vous voulez attirer de nouvelles entreprises pour abonder en taxe professionnelle et stopper l'augmentation de la dette. Le tableau d'évolution de la TP produit page 9 du DOB montre bien que cette évolution est en constante progression depuis le départ en 2002 de la société Astracalvé et je ne reviendrai pas sur le nombre d'entreprises renommées qui se sont installées à Asnières depuis cette date car Asnières, c'est vrai, attire de nouveau depuis peu les entreprises. Enfin, pour terminer, je note que les travaux afférents à la réhabilitation du réseau d'assainissement communal seront financés par subvention et par emprunt dont je me pose déjà la question s'il viendra s'ajouter à la dette que vous voulez tant et à juste titre réduire et qui nous vient, pour sa plus grande part, et vous le savez bien Monsieur le Maire, d'un héritage malheureux du crash immobilier des années 90.

Voilà Monsieur le Maire les quelques observations que je vous remercie de m'avoir laissé exposer.

M. le Maire.- Je vous remercie Madame CHAVINIER.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale)

M. DJEDOU.- Bonsoir. Je prends acte de la volonté de M. le Maire et du Conseil concernant la rédaction d'une motion sur les inscriptions racistes sur les cent quarante huit tombes de soldats musulmans au cimetière militaire de Notre-Dame-de-Lorette. Etant fils d'ancien combattant...

M. le Maire.- Excusez-moi, je propose que l'on aborde d'abord la question du débat d'orientations budgétaires.

M. DJEDOUI.- Je prends acte.

M. le Maire.- On y revient après le débat d'orientations budgétaires. On reviendra sur cette motion que nous avons soumise à M. AESCHLIMANN.

M. DJEDOUI.- Je continue.

M. le Maire.- Non. Sur le débat d'orientations budgétaires ?

M. DJEDOUI.- Oui, tout à fait.

M. le Maire.- Allez-y alors.

M. DJEDOUI.- Je bifurque seulement par le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune. J'ai pris le temps de le lire. Au final, je n'ai trouvé aucune mention sur la défaillance ou le laisser-aller manifeste de l'équipe municipale conduite par le M. le Député AESCHLIMANN. Au contraire, il apparaît un souci constant de relever des fonds pour relancer l'investissement, source d'emplois et de recettes fiscales. A mon avis, le côté humain et comptable était au centre des préoccupations de l'équipe municipale précédente. Pour les effets d'annonce, c'est bien de réduire les dépenses de fonctionnement qui, je le rappelle, se sont stabilisées ces dernières années. La mécanique est simple. Soit on a des recettes suffisantes c'est-à-dire que l'on a des entreprises et une population active en nombre important. Soit on augmente les taxes ou bien soit on emprunte une partie pour investir. Qui dit investissement, dit un retour d'investissement sur une période. C'est ce qui a été fait à Asnières par l'équipe municipale. Dans notre cas, l'investissement concernait des services publics utiles au citoyen. Je vous adresse, Monsieur le Maire, cette question : comment peut-on pérenniser des emplois et en créer d'autres sans faire d'investissement ? Comment faire des investissements sans recourir à l'emprunt, donc à l'endettement ? Je prends acte aujourd'hui d'un plan de rigueur qui est en préparation à Asnières. Par la même occasion, je demande le prix de l'audit et ses répercussions sur le budget de la ville. Je reviens seulement sur la principale mesure fiscale. Je pense que c'est un oubli. Il y a le déblocage anticipé de la participation pour les salariés. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci.

Chaque membre de l'opposition va-t-il intervenir ou pas ?

M. AESCHLIMANN.- Non, sauf si vous le souhaitez.

M. le Maire.- Pas forcément.

M. AESCHLIMANN.- On est quelques uns mais avec des interventions courtes. C'est un débat d'orientations budgétaires, comme son nom l'indique.

M. le Maire.- J'ai souvenir de quelques débats précédents ! C'est pour cela, cela me fait sourire.

M. DECHENOIX.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, le document qui nous a été communiqué dans l'attente des débats pour l'adoption du budget définitif appelle tout d'abord de notre part, autant le reconnaître, quelques

félicitations et remerciements. Remerciements pour l'élégance du geste consistant à reconnaître d'emblée que les orientations budgétaires proposées sont pour partie le fruit du travail de la précédente équipe municipale. Félicitations aussi pour cette tentative malheureuse consistant à vouloir masquer vos faibles marges de manœuvre en vous défaussant sur vos prédécesseurs plutôt que de reconnaître qu'il vous sera impossible de respecter votre programme électoral, ou plutôt devrais-je dire la somme de vos différents programmes électoraux. Les vérités, les évidences qui sont énoncées appellent ainsi quelques remarques liminaires avant ensuite, de soulever quelques inquiétudes sur vos aptitudes réelles à respecter vos engagements pris devant les Asniérois et, plus globalement, de m'inquiéter pour l'avenir de notre ville.

Sans doute faudrait-il venir d'Orion pour ignorer que les finances d'Asnières se trouvent aujourd'hui dans une situation pour le moins délicate. Cette situation qui est autant le fruit d'un contexte économique national et mondial difficile que des passifs accumulés au fil des exercices budgétaires successifs est une donnée dont tout un chacun aurait à tenir compte à votre place. Mais si le document transmis s'ouvre par la classique présentation des dispositions de la loi de finances nationale et du contexte économique général, qui conditionnent les ressources de la commune, les tendances et les contraintes que vous décrivez pour Asnières semblent en vérité indiquer que vous ne disposez que de peu de marges de manœuvre pour l'exercice à venir. Par delà l'attrait relatif que présente votre texte, je reconnaitrai que c'est avec une certaine maestria que vous reprenez pour vous, à votre compte, les efforts menés jusqu'ici par vos prédécesseurs tant en termes d'investissement que de fonctionnement. Je ne ferai pas de catalogue à la Prévert et me garderais bien de dire que nous sortons d'un âge d'or pour entrer dans une ère de ténèbres. Je relèverai simplement à quel point vous manquez d'imagination. Indifféremment, vous reprenez ainsi à votre actif notre nouveau plan pluriannuel en cours d'élaboration qui entrera en œuvre en 2009, le projet ANRU que nous avons signé, les équipements publics de la ZAC Bords de Seine, et plus largement la création de berceaux dans les crèches que nous avons décidés, les extensions dans les écoles comme l'extension de trois classes à l'école Simone Veil, la maintenance et la réhabilitation du patrimoine existant et des infrastructures publiques, qu'il s'agisse de la voirie, de l'éclairage public, des espaces verts, de l'assainissement que nous avons engagées également.

De la même manière, vous égrenez sans plus de précision la création "*d'espaces ludo-sportifs et d'espaces de proximité pour le secteur jeunesse, notamment dans les quartiers Nord, de parkings publics*" que vous avez annoncés ainsi, sans assurance de pouvoir les financer, comme pour faire plaisir à ceux qui vous entendront ou simplement voir où tout cela pourra bien retomber. Car, lorsque vous avancez des propositions, nous ne voyons que de nouvelles dépenses : ici vous vous félicitez de la création de postes budgétaires nécessaires à l'ouverture de classes et annoncez de nouveaux recrutements pour accompagner la politique de développement durable, là vous nous indiquez vouloir ouvrir toutes grandes les portes du Centre médico-social municipal pour étendre les vaccinations et accroître le nombre de consultations offertes, ce qui part d'une belle intention mais sans toutefois en préciser le coût ni vraiment qui en seront les heureux

bénéficiaires. Car comment financer toutes vos nouvelles dépenses ? Et qui les paiera ? Ah oui, les entreprises que vous souhaitez attirer à Asnières et leur taxe professionnelle. Certes. C'est un point positif. Et le Conseiller Général que je suis, accompagné dans cette démarche par ma collègue Mme CHAVINIER, accompagne notre ville en ce sens depuis bien longtemps pour assurer la qualité des infrastructures et la créativité de notre territoire. Mais aussi et surtout, l'amorce de l'assainissement des finances de la ville aujourd'hui très dégradée, avec la réduction de certains postes de dépenses de gestion et notamment les frais d'avocat, de communication, de fêtes et cérémonies, de téléphone, de carburant sans doute aussi, et de représentation du Maire que vous ne chiffrez pas bien sûr mais que vous ne craigniez pas d'énoncer tant il vous plaît de croire que ces seules économies suffiront. Au point de croire qu'elles permettront d'augmenter l'autofinancement et de réaliser de nouveaux investissements en limitant au strict minimum le recours à l'emprunt.

Mes chers collègues, je sourirais presque si cela ne reflétait pas la difficulté de l'équipe nouvellement installée à se saisir des vrais problèmes des Asniéroises et des Asniérois et y répondre de manière concrète. A savoir en matière de service de proximité et de service à la personne, notamment dans le secteur de la santé, de la solidarité, de l'aide à la famille, à la petite enfance, aux personnes âgées, en matière de politique du développement durable, d'aménagement de notre territoire, de rénovation urbaine, de transport, en matière de développement économique aussi, en attirant de nouvelles entreprises à Asnières et en matière d'emploi. Difficulté à se saisir des vrais problèmes des Asniéroises et des Asniérois, disais-je, et à en mesurer l'ampleur également, mais aussi à trouver les voies permettant d'y répondre. Affirmer en campagne vouloir assainir les finances d'Asnières est une chose. Relever tous les défis et répondre aux enjeux de demain tout en augmentant les dépenses est une autre affaire. Car si j'en crois les engagements de la majorité actuelle, les orientations budgétaires qu'elles nous indiquent, je ne vois pas comment il sera possible de ne pas faire exploser la dette de la ville et augmenter les impôts. Entendons-nous bien, M. PIETRASANTRA peut toujours se réfugier en arguant qu'il faudra quelques années pour tenir pleinement ses promesses et ainsi réussir son pari. Et je vois une certaine forme de réalisme et de mépris à se réapproprier sans vergogne des programmes lancés par d'autres que lui, simplement parce qu'il sait qu'il ne pourra rien faire de plus durant son mandat que de mener à bien ce que nous avons acté. La question se posera alors à lui de son propre bilan et de ses belles promesses à ses électeurs.

L'année budgétaire 2008 ne sera sans doute qu'une année blanche. 2009 en revanche sera plus difficile pour M. PIETRASANTA. Il devra très vite tenir ses engagements s'il veut marquer Asnières de son passage. Et puis, c'est le jeu de la démocratie. Pour ma part, je soutenais un autre projet et je prends acte du choix des électeurs. Je ne vois pas pourquoi, lui qui condamne si facilement les autres, ne respecterait pas ses propres engagements. Telles que je vois les choses se dessiner, parce que la situation délicate des finances municipales ne s'améliorera pas d'un coup de baguette magique, M. PIETRASANTA et sa majorité n'auront alors qu'une alternative : ne rien faire ou augmenter les impôts. La hausse des

impôts, je ne la cautionnerai pas. Il faudra nous expliquer comment financer les nouvelles dépenses sans nuire à la qualité de vie des Asniérois. Et c'est la question que je pose d'emblée ce soir. Monsieur PIETRASANTA, je vous le demande, et mes collègues qui siègent à vos côtés le savent, s'ils ne se font aucune illusion sur vos moyens de tenir les promesses que vous avez pu faire aux Asniérois, ils n'ont aucun doute non plus sur les intentions qui sont les vôtres pour les tenir. Monsieur PIETRASANTA, augmenterez-vous dans les années qui viennent les impôts à Asnières ? J'espère que vous aurez moins de mépris lorsque vous expliquerez aux Asniérois les raisons pour lesquelles vous les avez trompés et que vous ne vous défausserez pas sur vos prédécesseurs pour justifier votre décision. Je crois que les Asniérois en conscience de ne s'y tromperont pas, comme déjà ici vous ne trompez personne. Si je fais le choix de voter contre le texte que vous nous soumettez, la discussion prochaine pour l'adoption du projet définitif que vous nous présenterez sera pour nous l'occasion d'en reparler. Je l'attends avec impatience.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. le Maire.- Avant de laisser la parole à Mme AESCHLIMANN, je vous rappelle une règle Monsieur DECHENOIX. Dans le débat d'orientations budgétaires, par définition il n'y a pas de chiffre puisque c'est un débat. Les chiffres arriveront la semaine prochaine. Après les derniers mots de vos interventions, il n'y aura pas de vote puisque le débat d'orientations budgétaires est un débat. Le vote interviendra la semaine prochaine. Je vous répondrai en temps utile mais, apparemment, vous faites les questions et les réponses. Il n'y a pas de problème.

Je vous pose juste une question. Vous avez parlé d'un âge d'or dans cette intervention, apparemment l'âge d'or de l'équipe précédente. Juste avant, lors de votre précédente intervention vous dénonciez cet âge d'or. Je comprends la difficulté pour vous de savoir dans quelle zone vous vous situez. Là n'est pas le débat. J'y reviendrai, je dirai quelques mots tout à l'heure.

Mme AESCHLIMANN a demandé la parole. M. AESCHLIMANN d'abord.

M. AESCHLIMANN.- Si vous permettez, ce sont juste quelques questions. Ce n'est pas une intervention. On aura besoin de quelques éclaircissements non pas aujourd'hui même, si cela vous pose problème, mais d'ici au vote du budget. Ferez-vous, je m'adresse au Maire-Adjoint aux finances également, un plan pluriannuel d'investissement ?

M. le Maire.- La réponse est oui. Il était pour nous impossible de faire un plan pluriannuel d'investissement en l'espace d'une semaine. D'une part, c'est obligatoire. D'autre part on le souhaite. On fera un plan pluriannuel d'investissement dès 2009.

M. AESCHLIMANN.- Oui. Parce que c'est vrai que c'est la meilleure façon de savoir s'il y aura des hausses de taux, si l'endettement... Sur un plan pluriannuel, effectivement, on pourra lire sur cinq ans la façon dont vous allez gérer la Ville.

M. le Maire.- On fera un plan pluriannuel d'investissement.

M. AESCHLIMANN.- D'accord. Pourrez-vous, pour le coup d'ici au prochain budget, nous faire parvenir le chiffrage poste par poste, en fonction des budgets ? Vous avez évoqué quelques éléments dans le débat d'orientations budgétaires, dans la projection tout à l'heure, pour dire que tel budget était équivalent à celui de l'an dernier, que tel autre allait évoluer, tel autre allait baisser. On souhaiterait avoir précisément, poste par poste, le détail de ce qui va monter, de ce qui va descendre et de ce qui va être à budget équivalent.

Sur la hausse des impôts, j'ai bien entendu ce que vous avez annoncé : pas de hausse des taux mais une hausse du produit fiscal, donc des impôts prélevés sur les Asniérois, de 1,6 %.

Enfin, il sera effectivement intéressant d'avoir au plus vite, en tout cas même ce n'est pas définitif, les éléments principaux du plan d'investissement puisque l'on peut pressentir, au vu des orientations telles qu'elles ont été évoquées tout à l'heure, que si vous souhaitez continuer des investissements à hauteur de ce que vous évoquez, sans pour autant augmenter la dette, voire même la baisser puisque vous avez considéré et la Chambre régionale des comptes aussi qu'elle était très élevée, je pense que tout le travail qui va être le vôtre maintenant va être de baisser la dette, et sans augmenter les taux, cela va vous conduire, on le verra peut-être la semaine prochaine, à toucher éventuellement l'excédent budgétaire que nous avons dégagé depuis 2003, aux alentours de 18 ou 20 millions d'euros, et éventuellement l'excédent budgétaire qui sera dégagé pour la gestion de l'exercice qui se termine. Ce sera intéressant aussi pour nous. C'est vrai que, si en effet vous arrivez à boucler le budget tel que vous l'évoquez cette année, la perspective sur plusieurs années montrera, au cas où vous le boucliez en prenant tout l'excédent budgétaire, les limites de l'exercice. L'avenir s'annonce délicat. C'est ce qui nous importera aussi de connaître aussi dans le plan pluriannuel d'investissement. Vous pouvez nous dire peut-être dès ce soir, car je pense qu'à une semaine du vote, vous avez des éléments chiffrés... Non, Mme CAM dit non. En tout cas, savoir s'il est dans votre intention de prendre l'excédent budgétaire pour couvrir les dépenses. Et si oui, dans quelle mesure. Merci.

M. le Maire.- On va prendre l'intervention de Mme AESCHLIMANN et Mme CAM répondra de manière globale à l'ensemble des questions.

Mme AESCHLIMANN.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, j'ai pris avec attention connaissance de votre document. Je ne vais pas me lancer dans une exégèse du texte. J'observe que vos préventions liminaires n'étaient pas superfétatoires. Dès la première phrase, le ton est donné. Il s'agit de donner "*les grandes orientations des finances de la collectivité*" alors que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un débat d'orientations budgétaires et non un débat des *grandes orientations budgétaires*. J'ajoute que, dans ce cadre, et je vous cite, *les débats ne sont pas à venir* comme vous l'écrivez. Le débat est censé se tenir aujourd'hui même. Et ce n'est pas par des périphrases approximatives qui n'ont rien de juridique ou d'arithmétique que vous parvenez à masquer votre embarras à boucler un premier budget tant convoité, certes, mais qui vous donne déjà le vertige ou la nausée, c'est au choix. Au reste, le propos reste concis, très concis, après le feuillet et demi consacré à l'environnement législatif, les deux feuilles et demie sur les données

économiques et sociales locales, il ne faut pas plus que deux feuilles pour parcourir l'étendue de vos *grandes orientations budgétaires*.

Au plan du contenu, je vous sais gré de reconnaître que *les orientations budgétaires proposées sont, pour partie, le résultat du travail de la précédente équipe municipale*. En effet, force est de constater que vous reprenez à votre compte bon nombre des choix qui ont été faits précédemment. Vous reconduisez les investissements que nous avons prévus et lancés pour les Asniérois : la rénovation urbaine des Hauts d'Asnières, le programme de la ZAC Bords de Seine, Mme CHAVINIER l'a dit, avec un groupe scolaire de quinze places et l'extension de l'école élémentaire Simone Veil avec trois nouvelles classes et la création d'un jardin d'enfants dans le quartier des Impressionnistes. Et quoi de neuf ? Vos orientations nouvelles se résument au développement durable, par une mise en œuvre de l'Agenda 21. Une belle ambition, certes, mais un souffle un peu court pour résumer à elle seule une nouvelle équipe municipale et une nouvelle ambition. Aucune estimation de l'investissement prévisionnel associé à ce programme, bien sûr, aucun chiffre. Pourtant, Monsieur le Maire, votre propos préliminaire que j'ai écouté avec attention présentait bien un budget comme l'acte majeur d'une collectivité. J'ajoute que vous disiez que c'est une traduction en chiffres, vous le disiez précisément, d'une orientation politique. Or, des chiffres, il y en a très peu dans ce document qui n'aient été en réalité empruntés au travail réalisé par votre prédécesseur. Enfin, tout de même, cela détonne avec certains documents de campagne où vous sembliez avoir réglé toutes les équations budgétaires de notre commune. Des épures ? Des engagements électoraux ? A la légère ? L'avenir le dira. Dieu merci, il reste l'Agenda 21 mais, dans votre présentation, c'est encore bien fumeux. *C'est un processus, écrivez-vous, basé sur un diagnostic, je vous cite, qui permettra d'établir un programme*. Avec cela, on est bien avancé. Dites-le franchement aux Asniérois, vous l'avez voulu et vous y êtes mais vous n'avez rien préparé du tout de sérieux, de neuf, de conséquent.

Alors, où est le changement ? Vous reprenez à votre compte nos investissements. Où est le changement quand vous proposez à la virgule près le maintien à l'identique des quatre taux des taxes locales, les mêmes que vous n'avez pas cessé de dénoncer. Où est la logique quand vous confirmez une architecture de la fiscalité locale que nous avons maintenue stable pendant trois ans, conformément à nos engagements auprès des Asniérois ? C'est à croire que notre situation fiscale n'était pas si mauvaise. Ou alors, vous êtes de mauvaise foi ? Vous êtes peut-être de mauvaise foi mais vous n'êtes pas devenu fou puisque notre coefficient de mobilisation fiscale, 0,65, est inférieur à la moyenne de strate qui s'élève à 0,85.

Enfin, venons-en au fonctionnement. Vous n'êtes ni plus vertueux ni plus rigoureux qu'un autre. Vous évoquez une diminution des dépenses de gestion. Mais à quelle hauteur ? C'est pourtant bien une donnée que les élus devraient avoir en leur possession pour un débat d'orientations budgétaires éclairé. Vous écrivez, je cite, que *ces diminutions permettront d'augmenter l'autofinancement et ainsi de réaliser des investissements*. C'est bien écrit. Mais combien d'autofinancement escomptez-vous dégager pour réaliser quels investissements précisément ? Là encore, pas un mot, pas un chiffre. Cela tâtonne. En vérité, vous

accumulez des opérations sans mettre les chiffres en face. Ce que vous nous présentez aujourd'hui, c'est tout sauf un document d'orientations budgétaires. C'est tout sauf la transparence que vous appelez de vos vœux. C'est tout sauf l'idée d'une équipe préparée sérieusement à conduire une ville de plus de 80.000 habitants que vous incarnez, et vous le savez mais, vite, le couvercle sur la marmite avant que l'imposture ne soit mise à jour.

Rendez-vous donc lundi prochain pour évoquer votre premier budget primitif et nous présenter poste par poste, point par point, votre engagement pour notre ville. A voir si d'ici là, vous aurez trouvé la martingale gagnante, celle qui vous permettra de réaliser l'exploit de poursuivre une politique dynamique d'investissement pour tous les Asniérois sans augmenter les impôts locaux ni l'emprunt.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Merci pour vos propos politiques et aimables.

Je rappelle encore une fois, mais je crois que c'était le cas précédemment et c'est le cas dans toutes les collectivités territoriales, je répète, le DOB n'a pas vocation à donner des chiffres. Sinon, il n'y a pas de débat. Si tous les chiffres sont donnés avant, cela ne sert à rien. Ensuite, je comprends un peu votre désarroi, votre difficulté à lire le débat d'orientations budgétaires parce que, effectivement, par rapport aux années précédentes, on a supprimé la vingtaine de pages sur la situation internationale du Japon, sur la situation américaine. Effectivement, sur la trentaine de pages que l'on avait dans le débat d'orientations budgétaires de votre équipe précédente, il y avait cette vingtaine de pages sur les relations internationales, sur la situation de la conjoncture économique internationale. La force du Nikkei avait son importance sur les investissements à Asnières. On a effectivement zappé tout cela et fait en sorte que cela ne tienne que sur une demi page, je crois. On n'a pas parlé du Japon. On le fera peut-être les années d'après.

Après, je ne comprends pas votre position. Vous dites que je vais avoir la nausée, le vertige par rapport à tout cela. En même temps, vous dites que ce que l'on a écrit, c'est ce que vous avez défendu, que l'on n'a rien changé, que l'on a repris exactement ce que vous avez défendu. Vous dites que ce n'est pas cohérent, que cela ne va pas. Soit c'est très bien parce que c'est vous qui l'avez préparé et que l'on n'a rien touché, soit c'est très mauvais parce que c'est nous qui l'avons fait. Vous ne pouvez pas tenir les deux propos.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale)

Avant de laisser répondre point par point Mme CAM, M. COLSON et M. SOMMA, suite à ce débat d'orientations budgétaires, le budget 2008 que nous présenterons sera sans augmentation des quatre taxes, sans augmentation de la taxe des ordures ménagères et sans augmentation de la dette. Et, oui, nous tenons nos engagements. On en discutera. C'est mardi prochain, le Conseil Municipal.

On va laisser Mme CAM répondre.

Mme AESCHLIMANN. - Très rapidement, je ne ferai pas une insulte à votre intelligence pour penser que vous n'aviez pas compris l'essence de mon message. Je vous donne rendez-vous lundi prochain...

M. le Maire.- Mardi.

Mme AESCHLIMANN.- Mardi prochain et dans les années à venir pour que l'on puisse discuter des choses très concrètement. Par ailleurs, comme vous le savez, pour que nous ayons un échange équilibré, contradictoire et éclairé au sujet de ce débat d'orientations budgétaires, il est évident qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait un minimum de chiffres pour que nous puissions ensemble, en tant qu'élus, discuter de vos projets pour la ville, de votre ambition et de savoir où vous allez très concrètement. Naturellement, j'entends bien, il vous a été donné très peu de jours pour préparer ce budget et j'en conviens. Néanmoins, vous ne pouvez pas faire croire aux personnes qui sont ici présentes, qui nous écoutent, qu'un débat d'orientations budgétaires c'est du bla-bla, c'est de la littérature. Ce n'est pas vrai.

M. le Maire.- Non, cela c'était avant.

Mme AESCHLIMANN.- Si vous le permettez, je termine et je vous laisserai parce que nécessairement on a besoin d'avoir des informations sur les grandes données économiques, sur les postes, pour savoir qu'elles sont précisément ces orientations budgétaires. Sinon, cela ne sert à rien. Je vous remercie.

M. le Maire.- Madame CAM.

Mme CAM.- Je vais essayer de répondre autant que faire se peut à toutes les questions qui ont été posées.

En ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires, il s'agit bien d'un débat d'orientations et non pas d'un débat sur des chiffres. Effectivement, j'ai réduit de façon assez importante les documents qui étaient précédemment donnés. M. le Maire l'a rappelé. Je crois qu'il n'est pas plus concis qu'auparavant. Simplement, on a supprimé un certain nombre de choses totalement inutiles, que je considère comme inutiles, tel que tout ce qui est environnement international ainsi qu'un certain nombre de chiffres parce que ce document d'orientations budgétaires comportait un certain nombre de chiffres. Or, ce n'est pas ce qui est prévu. Un débat d'orientations, c'est un débat d'idées, ce n'est pas un débat de chiffres. Il n'est donc pas plus concis qu'auparavant mais, au contraire, plus complet. Je ne me souviens pas avoir vu, dans les débats précédents, une analyse des marges de manœuvre de la commune, par exemple. Ce sont des choses nouvelles. Je ne me souviens pas avoir vu quelques lignes sur la situation sociale de la ville, notamment sur le nombre de RMistes, de chômeurs. C'est aussi important lorsque l'on doit déterminer une politique sociale pour une ville. Ce sont des données importantes.

En ce qui concerne l'Agenda 21, je crois que vous ne savez peut-être pas tout à fait ce qu'est un Agenda 21. Vous dites qu'il est très imprécis, que c'est fumeux. Il faut savoir que l'Agenda 21 est quelque chose qui va se faire avec l'ensemble des acteurs socio-économiques de la commune. Aujourd'hui, on va lancer cet Agenda 21. Il n'est pas question d'y mettre déjà des choses dedans puisque l'on va consulter les acteurs socio-économiques de la commune. C'est avec eux que sera établi cet Agenda 21. Aujourd'hui, c'est un projet. C'est un projet qui n'a pas encore de grandes lignes définies.

En ce qui concerne le plan pluriannuel, comme M. le Maire le rappelait, je ne vois pas comment on pouvait, en quinze jours, faire un plan pluriannuel d'investissement. Cela n'aurait pas été raisonnable. Un certain nombre d'investissements sont partis. On ne va pas les arrêter. Lorsque l'on parle d'étendre l'école Simone Veil de trois classes, effectivement ce n'est pas nous qui l'avons décidé mais on ne va certainement pas arrêter les projets en cours. C'est normal qu'on les reprenne. Pas à notre compte, on les reprend pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des projets de l'ancienne municipalité. Bien entendu, nous devons poursuivre ce qui est commencé. Dans le plan d'investissement pluriannuel, il y aura des nouveautés, des choses qui ont été annoncées dans le programme.

Vous avez parlé de l'excédent budgétaire, d'environ 17 ou 18 millions. Il est assez étonnant de trouver un excédent budgétaire de 17 ou 18 millions d'euros et une dette qui augmente. Je voudrais que l'on m'explique où est la bonne gestion lorsque l'on peut mettre de l'excédent, produire un excédent de ce niveau et d'emprunter au niveau où la ville à emprunter ? Cela me paraît assez étonnant. Pour ne citer qu'un chiffre, la trésorerie de la ville d'Asnières se situe aux environs de 20 millions d'euros. C'est absolument époustouflant. C'est de l'argent qui dort. C'est de l'emprunt qui est réalisé alors que l'on n'aurait pas dû le faire. Je ne pense pas que ce soit de la bonne gestion là non plus.

Nous nous efforcerons de maintenir la dette au niveau où elle est aujourd'hui. Ce sera difficile bien entendu mais je pense que l'on peut. Je vais prendre contact avec notre banquier, la société Dexia, pour voir comment réaménager la dette de façon plus intéressante.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout mais c'est ce que j'avais noté.

M. AESCHLIMANN.- De ce que j'entends de la part de Mme la Maire-Adjointe aux finances, j'entends bien que l'on peut appeler cela comme l'on veut, excédent budgétaire, ligne de trésorerie, certains s'appellent cela la cagnotte, si j'ai bien compris il est dans votre intention dès le budget prochain, éventuellement mais j'ai peut-être mal compris, de manger la cagnotte.

(Rires)

Si vous considérez que ce n'est pas bien d'avoir un excédent budgétaire et une ligne de trésorerie de 20 millions dans le cadre des finances locales, donc j'ai bien compris que, en tout état de cause, cet excédent, si vous considérez qu'il est malvenu, vous avez l'intention de l'utiliser en tout ou partie, ce qui est tout à fait votre droit. Mais, d'excédent budgétaire il n'y en a qu'un. Peut-être cela peut-il vous conduire à avoir le budget tel que vous l'évoquez cette année, c'est-à-dire avec une légère hausse d'emprunt, ce qui semble trop selon vous et votre programme, avec des investissements et pas de hausse des taux communaux ? Cela veut dire que ce sera un coup et pas deux. C'est simplement ce que je ressens de ce qui a été répondu par Mme CAM sur les questions d'excédent budgétaire. Ce n'est pas neutre. Quand mes colistiers parlaient tout à l'heure soit d'une hausse des taux soit d'une hausse de la dette soit d'une baisse des investissements, et que vous évoquiez vous l'équation parfaite de cette année avec cette perspective, on attend de voir s'il n'y a pas de hausse de l'emprunt mais on attend surtout de voir ce que vous faites de cet excédent. Si vous mangez d'un

coup la moitié ou les trois quarts de cet excédent pour faire les investissements que vous évoquez, c'est quelque chose qui ne se reproduira par l'an prochain. Ces marges de manœuvre qui étaient les vôtres ne se reproduiront plus.

M. le Maire.- On en rediscutera effectivement mardi prochain. Très bien d'avoir une cagnotte mais si on a une cagnotte comme vous l'avez fait et que vous augmentez les impôts comme vous l'avez fait et que vous augmentez la dette comme vous l'avez fait, à quoi sert d'avoir une cagnotte si ce n'est pas pour qu'elle serve aux Asniérois ? Effectivement, cette cagnotte comme vous dites servira aux Asniérois. Voilà, tout simplement. On n'a rien à cacher. On le revendique. On revendique l'utilisation de cette cagnotte. A quoi sert-il d'avoir une cagnotte de 18 millions d'euros si elle ne sert pas aux Asniérois, comme elle n'a pas servi sous votre mandature ? On vous aurez accompagné si cette cagnotte avait permis de ne pas augmenter les impôts ou la dette. Mais vous avez fait une cagnotte, les Asniérois ont contribué à cette cagnotte, mais vous avez augmenté les impôts et vous avez augmenté la dette. Je pose vraiment la question. On veut faire en sorte d'appliquer notre programme, de répondre aux attentes des Asniérois et effectivement de faire en sorte que chaque euro dépensé soit un euro utile. Une cagnotte qui dort, cela ne sert à rien.

M. AESCHLIMANN.- Une cagnotte ne dort jamais vraiment, Monsieur PIETRASANTA, puisque vous saurez qu'en matière de finances locales, cette cagnotte servait à reconstituer la capacité d'autofinancement de la ville. La capacité d'autofinancement de la ville a son importance effectivement puisqu'ensuite, quand il n'y aura plus de cagnotte, toutes les dépenses d'investissement que vous ferez seront soit de la fiscalité soit de l'emprunt, donc de la dette brute. Encore une fois, vous avez été élu là-dessus. Je ne le remets pas en cause. Comprenez-moi bien. Je dis simplement comment nous voyons les choses de ce que vous évoquez et les marges de manœuvre qui sont les vôtres. Après, j'entends bien ce que vous me dites, vous avez été élu pour faire ces projets. Nous le respectons tout à fait.

M. le Maire.- Vous avez terminé.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur le débat d'orientations budgétaires, on va donner lecture des résultats des différents organismes. Je donne les noms des élus, si vous êtes d'accord. Il n'y a pas de surprise sur les votes, je tiens à vous le dire.

Pour le conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale, sont élus Mme CARRIER, Mme LENOIR, Mme CHAPUIS, Mme COCQUERELLE, Mme CHAHID, Mme RAUSCHER et Mme ESCLATTIER.

Pour la commission d'appels d'offres, Mme FISCHER avec comme suppléant M. SOMMA, M. LEBLOND avec M. COLSON, Mme CAM avec M. TESSIER, M. BABÉ avec M. RICHARD et M. BOUTIFFARD avec M. CAILLET.

Pour le Syndicat Intercommunal Funéraire pour la Région Parisienne, M. DANLOS avec M. TESSIER.

Pour la caisse des écoles publiques d'Asnières, Mme BAILLET avec M. DJELLAB.

Pour le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication, titulaire Mme FISCHER, suppléant M. TESSIER.

Pour le Syndicat Intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'Elimination des Ordures Ménagères, Mme CAM avec M. GUILLARD.

Enfin, pour le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, Mme FISCHER et M. TESSIER.

Voilà les différents résultats des votes.

Avant de clore et de lever la séance, nous avons la motion qui est proposée au vote du Conseil Municipal de ce soir. Je vous la lis.

Le Conseil Municipal d'Asnières sur Seine, réuni le 7 avril 2008, tient à exprimer sa profonde indignation après la profanation des tombes du carré musulman de la nécropole militaire Notre Dame de Lorette à Albin Saint Nazaire dans la nuit de samedi 5 avril à dimanche 6 avril. Le Conseil Municipal tient par ailleurs à apporter son soutien moral au Garde des Sceaux, Mme Rachida DATI, qui a personnellement été visée par des graffitis racistes. En s'en prenant aux sépultures de soldats morts pour la France et en insultant un ministre, c'est à la République elle-même et donc à nous tous que les profanateurs se sont attaqués.

(Applaudissements des membres du Conseil Municipal)

Je propose que l'on vote cette motion et qu'on la mette ensuite, dès demain, sur le site Internet de la ville. Que cela ne serve pas à rien.

(Il est procédé au vote)

Cette motion est votée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Avant de lever la séance, je vous remercie pour votre participation. Je remercie les uns et les autres pour ce premier Conseil Municipal de notre mandature. Il a été correct, respectueux des positions des uns et des autres. Un certain nombre de désaccords se sont exprimés. Tant mieux, c'est cela la démocratie. Il a été de bonne tenue. Je souhaite que tous les autres soient de la même manière.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance, notez bien, mardi 15 avril à 19 heures. Vous recevrez la convocation dans les délais normaux.

Je vous remercie. La séance est levée. Je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 25

Le Maire soussigné, constate que le compte-rendu analytique de la Séance du **SEPT AVRIL DEUX MIL HUIT** a été affiché le **DIX AVRIL DEUX MIL HUIT**, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE,

Sébastien PIETRASANTA